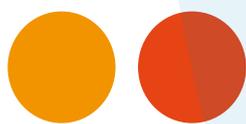


**Université
des Antilles**



Procès-verbal du conseil d'Administration du 10 mars 2020

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	A
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	A
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	Procuration à Mme CASSIN
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiante	971	P
	FORESTAL	Céline	Étudiante	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil régional	971	A
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	Représenté par M. Nicolas CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par M. Fernand SABIN
	MALHEY	Bruno	Directeur général des Services	Administration générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH -Resp. PGAFP	Administration générale	A
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration générale	P
	DAVID	Jean-Charles	Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles	Administration générale	P
	LÂM	Ségoène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	A
EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	P	
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration générale	A
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration générale	P
	SABIN	Fernand	Rectorat MTQ	972	P
	CRAIPEAU	Nicolas	Rectorat GPE	971	P

Conseil d'administration du 10 mars 2020
Salle des conseils de l'administration générale (Campus de Fouillole)

Ordre du Jour

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Approbation du PV du CA du 10 janvier 2020 (vote)**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
 - a) Statuts de composantes et de services communs
 - b) Modification de l'annexe 2 des statuts de l'établissement
 - c) Modalités de désignation des membres des conseils des écoles doctorales
 - d) Proposition de restructuration des écoles doctorales
 - e) Charte relative à l'intégrité scientifique
 - f) Modification des capacités d'accueil en licence du Pôle Martinique
 - g) Procédure d'élimination des ouvrages obsolètes dans les bibliothèques de l'UA

Point ajouté en séance : Charge de mission en conseil à l'évaluation de l'établissement
4. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - h) Budget rectificatif n°1
 - i) Compte financier (résultat et affectation du résultat)
 - j) Sorties de biens de l'inventaire
 - k) Budget CAS 2020 (Cellule d'Aides Sociales)
 - l) Ex-FSDIE – part aides sociales étudiants (crédits CVEC)
 - m) Adhésions aux associations professionnelles (administratifs et enseignants-chercheurs)
5. **Ressources humaines (vote)**
 - n) 2ème campagne 2nd degré : publication des emplois et des profils
 - o) Campagne ATER : publication des postes
6. **Affaires scientifiques et pédagogiques**
 - p) Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés
7. **Affaires immobilières**
 - q) Délégations de maîtrise d'ouvrage des Rectorats à l'université :
8. **Questions diverses**

1. Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

Chers Collègues, Chers Étudiants, nous allons commencer ce conseil d'administration. Je vous dis bonjour à distance. Merci à tous les étudiants d'avoir fait le déplacement, et pour ceux qui sont en Guadeloupe d'être là. Ça me fait très plaisir que vous soyez présents. Il y a certainement des questions qui vous intéressent, sur lesquelles vous pouvez intervenir et donner votre avis si vous le souhaitez ; il n'y a pas de souci, nous vous donnerons la parole si vous le souhaitez. Merci de votre présence à tous.

Deux informations avant de démarrer le conseil. Cette semaine, nous allons commencer cette démarche participative concernant l'UA. Nous allons commencer en Guadeloupe jeudi, et vendredi, nous serons en Martinique toute la journée. Ce sera l'occasion de discuter, de réfléchir, de penser et de construire ensemble l'université, pour que cette université, notre maison, soit construite sur des bases solides. « Réinventons l'UA » à partir de jeudi, ici, en Guadeloupe à 8 heures 30, et vendredi en Martinique, à 8 heures 30 également. Merci Messieurs les Représentants des rectorats d'être là, Monsieur SABIN, Monsieur CRAIPEAU. Je savais que les recteurs ne pouvaient pas être là, mais je savais aussi que vous étiez là. Merci, ça me fait toujours très plaisir de vous avoir à côté de nous, et il y a effectivement des questions qui nécessitent votre éclairage.

Deuxième information, c'est le Coronavirus, Covid-19. Vous savez que je dis toujours non à la psychose, mais oui à la prudence. Il faut être prudent. Nous sommes sur des territoires où il n'y a pas encore de circulation virale. Il y a eu deux cas en Martinique, 4 ou 5 cas en Guyane, mais ce sont des cas très isolés. Pour l'instant, nous ne craignons pas grand-chose, mais il faut être extrêmement vigilant. On ne s'est pas donné la main ce matin, pas dit bonjour physiquement. C'est important. Pas de bisous, pas de poignée de main, pas d'accolade. C'est donc de la prudence. Puis je voulais dire aussi que pour les étudiants, le personnel qui doivent partir voyager, si vous partez dans un autre pays, même si c'est un pays d'Europe, vous savez que le virus est dans certains pays d'Europe. On ne peut pas vous permettre de partir dans ces pays si jamais les risques sont trop élevés. Ce n'est pas la psychose, on peut voyager, mais prudemment. Des étudiants sont partis, mais ils ne sont pas dans des pays ayant une grosse circulation virale. Un étudiant est à Malte, pour l'instant, il y a un cas, j'espère qu'il n'attrapera pas cette maladie dans ce pays. Pour les BIATSS, des personnels administratifs doivent partir prochainement, nous serons très vigilants. On ne peut pas laisser le personnel partir dans des zones avec une forte circulation virale. Il en est de même pour les enseignants et enseignants-chercheurs qui viennent ou partent. Si nous laissons sciemment partir quelqu'un dans une zone contaminée, et que cette personne se contamine, je serais directement concerné. On est donc prudent, et d'ailleurs, j'ai fait passer un message sur le site. Je vous envoie régulièrement des messages, des recommandations. Vous savez que ça évolue très, très vite. Pratiquement toutes les heures, les choses évoluent, et il n'est pas exclu qu'une réunion, à un moment donné, soit aussi interdite. Pour l'instant, ça va, nos réunions se tiennent, mais il est possible qu'à un moment donné, le ministère dise qu'on arrête toutes les réunions. Pour l'instant, on est encore privilégié par rapport à d'autres pays comme l'Italie où une zone est complètement fermée. Merci beaucoup.

Donc « Réinventons l'UA » jeudi en Guadeloupe, vendredi en Martinique. Coronavirus, attention, non à la psychose, mais oui à la prudence. Je voulais dire aussi que nous voulons quand même participer à ce mouvement de prudence et de prévention. Nous avons une équipe, à l'université, qui travaille sur la réalisation de la solution hydroalcoolique, et si on arrive à la faire, ça nous évitera peut-être d'être en rupture, parce que c'est un gros problème au niveau national, voire mondial. Il y a des ruptures de la solution hydroalcoolique. Nous avons une formule qui est donnée par l'OMS. On est en train de faire venir les produits, et si on arrive à les avoir, on pourra confectionner notre solution hydroalcoolique. Merci à Monsieur MOLINIÉ qui a eu cette idée, et si son idée se réalise, on sera très heureux pour l'université. Merci beaucoup.

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 janvier. Pour ceux qui l'ont lu, si vous avez des remarques, des questions, on peut ouvrir la discussion et répondre à vos questions. Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Bonjour à toutes et à tous, bonjour Monsieur le Président. Il faut peut-être recenser les questions diverses.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur GERARDIN, j'avais oublié de demander.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Ma question diverse est plutôt une demande d'information, de clarification, en tout cas, d'amélioration de la visibilité globale de ce qui existe à l'UA en matière d'action sociale culturelle et sportive, à destination des personnels sur chaque pôle. On va en parler dans le cadre du budget du CAS, mais il y a nécessité que les personnels soient au courant de ces dispositifs, de manière à ce qu'ils puissent en bénéficier, le cas échéant, pour les loisirs, la culture, le sport, mais aussi le logement social.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il d'autres questions diverses ? S'il n'y en a pas, on va commencer ce conseil par le premier point à l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal du 10 janvier 2020.

2. Approbation du PV du CA du 10 janvier 2020

Monsieur le Président

Avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? Merci beaucoup.

2 : PV du CA du 10 janvier 2020	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

3. Affaires institutionnelles (vote)

a) Statuts de composantes et de services communs (sans objet)

b) Modification de l'annexe 2 des statuts de l'établissement (sans objet)

Monsieur le Président

Avez-vous supprimé ce point, Monsieur DAVID ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles

Oui, les statuts n'étaient pas disponibles pour les instances précédentes. Par voie de conséquence, on ne peut pas les présenter aujourd'hui.

Monsieur le Président

Et les modifications de l'annexe 2 ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles
Également.

Monsieur le Président

Ce n'est pas nécessaire, au moins dans l'immédiat. On y reviendra quand on aura besoin de cette modification.

c) Modalités de désignation des membres des conseils des écoles doctorales

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant. Vous avez ces modalités dans votre document, trois modes de désignation pour l'élection. Pour les représentants de l'établissement, des unités et de recherche, les représentants sont nommés par Monsieur le Président, après avis du directeur de l'école. Il en est de même pour les représentants des personnels ingénieurs administratifs techniciens. Concernant les usagers et les doctorants, c'est une élection, et pour les membres extérieurs, c'est le conseil de l'école. Ce sont les statuts de l'université, et on voulait mettre à votre approbation cette modalité de désignation des membres du conseil des écoles doctorales. Avez-vous des questions ? Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Merci Président. Je suis un peu dubitatif, le conseil comprend entre 12 et 26 membres. N'y a-t-il pas un chiffre fixe ?

Monsieur le Président

Si, nous avons 6 représentants pour les équipes de recherche, 2 pour le point suivant, 2 encore pour le point suivant, et deux autres. Cela fait 12. C'est ce qui est prévu dans les statuts.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Il faut donc lire 12 au lieu de « 12 à 26 ».

Monsieur le Président

Oui, je pense qu'il vaut mieux dire 12. Si vous n'avez pas de questions, on va voter sur ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup.

3.c : Désignation des membres des conseils des écoles doctorales	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

d) Proposition de restructuration des écoles doctorales

Monsieur le Président

Monsieur DAVID, puis-je vous donner la parole sur ce point ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles

Oui. Vous savez qu'on est impliqués dans une phase d'auto-évaluation de l'établissement, qui va précéder l'évaluation externe par le HCERES des différentes entités évaluées, à savoir les unités de recherche, les formations et les écoles doctorales. Pour le mois de mars, nous devons remonter à l'HCERES la liste des projets d'écoles doctorales pour le futur contrat d'établissement. Je vous propose donc de remettre au HCERES le projet d'une seule école doctorale qui serait le résultat de la fusion des deux écoles doctorales existantes actuellement.

Monsieur le Président

Il y aura certainement des questions. On s'était rendu compte qu'une école était défavorisée par rapport à une autre. Tout ce qui est sciences humaines, il y a beaucoup plus d'étudiants inscrits à l'école doctorale, l'école 588. Malheureusement, on s'était rendu compte que toutes les bourses ou presque étaient données aux étudiants de sciences exactes et naturelles. Il y avait une disparité, et ce n'était pas tout à fait logique. Il y avait beaucoup d'iniquité entre les deux écoles, et on a voulu que les étudiants puissent bénéficier des mêmes avantages, quelle que soit l'école dans laquelle ils seraient inscrits. C'est dans cet objectif. Puis pour les écoles centrales, c'est un peu dommage d'avoir deux attitudes différentes alors que l'école doctorale est en central. En Martinique et en Guadeloupe, on s'est rendu compte que les gens sont dilués et n'arrivent pas à suivre les dossiers correctement, parce que l'objectif d'une école doctorale est de faire en sorte que les étudiants soient suivis pour leur thèse, qu'ils aient des informations quand ils le demandent, qu'ils soient accompagnés par leur directeur d'école doctorale, et qu'ils puissent soutenir leur thèse en temps voulu, une fois qu'ils sont prêts. On s'est rendu compte qu'il y avait des pièces qui traînaient, que les étudiants n'étaient pas suivis. Certains directeurs d'école ne remplissaient pas leurs missions. Le simple fait d'avoir une école doctorale avec une dynamique commune, sera nettement mieux. Avant, ces deux écoles doctorales étaient expérimentales. On avait une école doctorale, et on avait beaucoup moins de problèmes. Cette école doctorale était aussi en Guyane, parce qu'en réalité, c'était l'Université des Antilles et de la Guyane. Ça se passait très bien. Là, on a l'impression que cela ne fonctionne pas très bien, et au final, ce sont les étudiants qui perdent. L'objectif de notre université, la première mission pour notre université est de former nos étudiants. Il ne faut pas qu'on prenne des décisions qui iraient à l'encontre des étudiants, à l'encontre de la soutenance de leurs thèses, de leurs mémoires de Master. C'est vraiment le cœur de notre métier, il faut qu'on soit attentif sur cette mission. Y a-t-il des questions concernant la fusion des écoles doctorales ? Le ministère était déjà prévenu qu'il y avait une période de discussions, pour tenter de voir si on gardait les deux écoles ou si on passait à une. Y a-t-il des questions ? Madame KECLARD

Madame Lisiane KECLARD, personnalité extérieure (971)

La fusion est-elle pour la prochaine décennale ?

Monsieur le Président

Oui, la prochaine accréditation. Je rappelle que je suis le seul président qui aura mener deux accréditations. Je l'ai faite en début de mandat avec toutes les difficultés que vous connaissez, parce qu'il n'y avait pas eu d'accréditation depuis 2010. On avait les mêmes formations depuis 2010. J'ai été élu en 2018, et peu après, j'ai dû faire l'accréditation qui a posé certainement beaucoup de problèmes, parce qu'on n'avait pas de base pour travailler. Maintenant, nous avons fait l'accréditation, des formations sont en cours, nous allons évaluer ces formations pour savoir celles qui ont bien fonctionné, celles qui n'ont pas fonctionné ou moins bien fonctionné, pour savoir ce qu'il faut proposer pour la prochaine accréditation en termes de formations. Et puis il y a des formations nouvelles qu'il faut absolument mettre en place. Il y a de très nombreuses formations qui ne sont pas couvertes par l'université. Toute l'économie bleue n'est pas vraiment couverte par notre université, et il faut absolument qu'on ait des formations dans ce secteur. Nous sommes entourés d'eau, nous avons des problématiques liées aux océans. Dans notre politique de site, nous avons tout un axe, un pôle formations, recherche, innovation, et transfert dans ce domaine. Il faut aussi qu'on ait des formations adéquates pour que ce pôle de recherche, de formation puisse fonctionner correctement. Il y a des zones où il y a des recrutements à faire, et notre objectif au niveau de l'université n'est pas uniquement de former des étudiants avec des têtes bien remplies, mais sans les mains, on ne peut pas travailler. L'objectif de l'université a changé. On forme les étudiants et on essaie de les insérer. Pour les insérer, il y a des niches d'emplois, et dans l'économie bleue, il y a encore des niches d'emplois. Il faut absolument que nous puissions ouvrir les formations dans ce secteur.

Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, on va voter sur la réunification des deux écoles. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. Merci.

3.d : Restructuration des écoles doctorales	Nombre de votants	17
Projet de fusion des écoles doctorales en vue du prochain contrat d'accréditation.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

e) Charte relative à l'intégrité scientifique

Monsieur le Président

Vous savez que dans toutes les universités, on a le devoir de nommer un référent pour l'intégrité scientifique. Ce référent nous a produit une charte que vous avez dans votre chemise sur les tablettes. Les étudiants sont nés avec les mains sur la tablette, ça ne leur pose pas de problème, mais pour d'autres, c'est un peu plus difficile de changer de page, de faire des copier-coller. Nous avons appris, alors qu'eux sont nés avec. C'est inné. Donc c'est une charte pour l'intégrité scientifique. Vous allez voir tout ce qui est écrit, et puis il fallait aussi qu'on puisse se procurer un logiciel anti-plagiat. Ce document avait déjà été présenté en conseil d'administration. Comme il n'avait pas été présenté en conseil académique, on l'a présenté en conseil académique. La seule chose qu'on a dit, c'est de ne pas mettre le nom du logiciel pour nous laisser libres de choisir le logiciel anti-plagiat le plus adapté, pour qu'il y ait le moins de problèmes possible. Voilà les remarques qui ont été faites en conseil académique. Sinon, le document a été validé. Avez-vous des questions, des remarques? Pas de questions, pas de remarques? Ce logiciel intéresse aussi bien les enseignants, enseignants-chercheurs que les étudiants de Master, les étudiants en thèse, mais aussi les personnels administratifs impliqués dans la recherche, les gens qui nous accompagnent, les secrétaires qui nous accompagnent pour la recherche. Vous allez voir que tout est écrit dans la charte. On va voter, s'il n'y a pas de questions. Qui ne prend pas part au vote? Qui vote pour? Qui s'abstient? Merci.

3.e : Charte relative à l'intégrité scientifique	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

f) Modification des capacités d'accueil en licence du Pôle Martinique

Monsieur le Président

C'est un document qui a été voté en CFVU. Il faut savoir que l'université propose une capacité d'accueil qui a augmenté avec la réforme santé. Vous allez voir au niveau des licences qui accueillent nos étudiants en Martinique, qu'il y a une augmentation liée à l'accueil de ces étudiants en PASS et en LAS. Quand vous additionnez 350 plus 20, ça fait 370, mais vous voyez, en haut, il est marqué 450. En réalité, ce sont les recteurs qui ont la main sur la capacité d'accueil, et on n'atteint jamais cette capacité d'accueil. Je crois que ça permet aussi aux étudiants d'avoir une plus grande liberté pour faire leur choix, sans pour cela mettre en difficulté nos composantes, parce qu'on n'aura jamais 450 étudiants en première année de licence. Puis il faut savoir aussi que le total comprend les redoublants. Dans les 450, il y a aussi les redoublants, donc si on additionne, on voit 370, or, on affiche 450. Dans ces 450, il y a aussi les redoublants, c'est pour cela que la CFVU a voté cette nouvelle capacité d'accueil, et nous demande de valider au niveau du CA, tout en sachant que c'est déjà sur le site depuis le 18 février, et c'est juste une validation. Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

C'est donc pour régularisation ?

Monsieur le Président

C'est ça.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Ça a déjà été implémenté sur le site Parcoursup qui s'arrête le 13.

Monsieur le Président

L'idéal serait de voter bien avant le 17 février, mais vous savez qu'on ne peut pas faire des conseils d'administration tous les mois, parce que déplacer autant de monde n'est pas facile, et puis vous avez tous vos activités. Si on faisait des conseils d'administration tous les mois, on se retrouverait sans quorum, et à ne pas pouvoir valider ces deux points. Je préfère régulariser, surtout que vous avez fait les choses dans les normes, sachant que ce sont les recteurs qui sont garants de la régularité au niveau des universités. Si vous-mêmes faites des irrégularités, je ne sais pas qui pourrait vous corriger. Peut-être le ministre. Il n'y a pas de souci, c'est pour une régularisation. On va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup.

3.f : Capacités d'accueil en licence 972	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

Monsieur le Président

Le point suivant concerne le budget du comité d'aide sociale. Je vais donner la parole à Monsieur SUBITS.

Monsieur SUBITS

Ce n'est pas l'ordre du jour que j'ai. On est sur la procédure d'élimination des ouvrages dans la BU.

Monsieur le Président

Excusez-moi, je me suis trompé. C'est la procédure d'élimination des ouvrages à la bibliothèque.

g) Procédure d'élimination des ouvrages obsolètes dans les bibliothèques de l'UA**Monsieur le Président**

Vous avez le document qui a été produit par le directeur de la bibliothèque. Il y a effectivement des ouvrages qui sont obsolètes, qu'il faut éliminer. Nous savons tous que nous aimons garder des documents, chez nous aussi, nos maisons sont remplies de documents, de gadgets qu'on n'utilisera jamais, qui retiennent la poussière, qui nous empêchent de mettre de nouveaux objets. C'est donc dans ce cadre-là que Monsieur HOUDEBERT a produit ce document. Je crois qu'il a été voté par le conseil de la bibliothèque. Avez-vous des questions ? Monsieur CRAIPEAU.

Monsieur Nicolas CRAIPEAU, Rectorat GPE (971)

Juste un commentaire, c'est une très bonne procédure. Serait-il possible d'avoir l'information quand ce sera mis en place, car je pense que ça peut être intéressant aussi bien pour les parents que pour les élèves.

Monsieur le Président

D'accord. Monsieur DAVID, pourriez-vous aviser Monsieur HOUDEBERT afin qu'il transmette l'information au niveau des rectorats ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles

Tout à fait. Je voudrais juste rajouter, si vous le permettez, que normalement, cette procédure se répète à chaque fois qu'on désherbe un fonds documentaire, et que cette procédure nous permettra de ne pas représenter systématiquement devant le CA, un document pour désherber le fonds puisque cela concerne des documents obsolètes qui n'ont plus de valeur.

Monsieur Nicolas CRAIPEAU, représentant du recteur de l'académie de Guadeloupe

N'a-t-il pas de valeur pédagogique ou patrimoniale ? Dans le cadre du partenariat avec les autres pays, y a-t-il des possibilités de transférer ces ouvrages ?

Monsieur le Président

On peut toujours transférer, mais ça peut revenir très cher. Je me rappelle, pour les cyclones, le tremblement de terre de Haïti, j'étais à ce moment-là au CHU, on avait fait des collectes, plein de choses pour envoyer à Haïti, mais c'était horriblement difficile de transférer, et ça revient cher. Évidemment, s'il y a une demande ou une possibilité, oui.

Bien, Monsieur DAVID, si je comprends bien, on ne représentera plus jamais ce document devant un conseil d'administration de l'université, tant qu'on sera UA ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Sauf si on change le tarif, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles

Et sauf s'il y a un désherbage d'ouvrages de valeur, c'est-à-dire qui ne sont plus utiles pour l'enseignement actuel, mais qui au regard...

Monsieur le Président

C'est un autre projet, ce n'est pas du tout la même chose. Ce sont des objets obsolètes. On va voter s'il n'y a pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup.

3.g : Désherbage des fonds documentaires	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

Point ajouté à l'ordre du jour : Charge de mission en conseil de l'évaluation de l'établissement

Monsieur le Président

Il y a aussi un point sur la charge de mission en conseil de l'évaluation de l'université. Vous savez que nous sommes dans la procédure d'auto-évaluation de l'université. C'est une période qui précède l'évaluation de l'université, évaluation qui va précéder l'accréditation que je devais faire en 2021. Pour faire cette auto-évaluation, il a fallu qu'on ait une équipe, et c'est très chronophage de trouver des personnes pour travailler sur cette auto-évaluation. Ce n'est pas facile, mais nous avons trouvé une équipe qui est motivée, qui veut vraiment travailler. Il y a plusieurs personnes, un coordonnateur général, des représentants, des personnels sur les deux pôles pour faire cette auto-évaluation. Un coordonnateur général et un coordonnateur administratif. Le coordonnateur administratif est Monsieur DAVID et le coordonnateur général est Monsieur le Pr. ROOS en Martinique. Il y a aussi un chargé de mission pour un conseil scientifique, parce qu'il y a un travail de fait sur le terrain, mais il faut qu'il y ait quelqu'un derrière qui lise les documents pour orienter les personnels sur le terrain. Nous demandons donc évidemment une charge de mission pour cette personne qui s'implique énormément, et qui va rester très attentive pour lire tous les textes pour accompagner cette auto-évaluation. Cette auto-évaluation devra être menée de telle sorte que quand on aura l'évaluation à faire, on n'ait pas beaucoup de choses à faire. On est donc déjà dans cette dynamique d'évaluation, pas encore l'auto-évaluation. C'est pour cela que nous avons demandé une chargée de mission pour ce conseil scientifique, et elle est prise en charge par l'université.

S'il n'y a pas de question, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup.

3 : Charge de mission Hceres	Nombre de votants	17
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	17

Monsieur le Président

On va passer à un point un peu plus difficile : les affaires budgétaires et financières. Le budget, je crois que c'est Madame FILLIOD ? Non, Monsieur SUBITS.

4) Affaires budgétaires et financières (vote)

h) Budget rectificatif n°1

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Je vais vous présenter le BR1 2020. Ce que l'on peut dire en introduction pour cette année 2020, c'est qu'après avoir terminé en 2019 la finalisation au passage à la GBCP en 2017, on se concentre désormais sur d'autres chantiers principaux, à savoir le dialogue stratégique de gestion imposé par le ministère, l'analyse des coûts des formations, le contrôle des heures complémentaires et la mise en place d'un nouvel outil de gestion des immobilisations, mais on reviendra dessus après, sur le compte financier.

Au niveau de ce BR1, il y a deux principales actions : un prélèvement sur fonds de roulement de 2 882 240 euros, dont 482 240 euros en crédits 10 pour régulariser les impayés d'électricité du pôle Martinique les années antérieures, et un report des crédits de paiement 2019 sur 2020, de 500 000 euros. Pour information, on a très sensiblement réduit les reports de crédits de paiement, puisque fin 2017, au passage à 2018, on était à plus de 2 millions d'euros, ce qui impactait quand même significativement les comptes à minima budgétaires.

Pour les tableaux à voter, le tableau 1 qui est le tableau des emplois n'a pas changé par rapport au budget primitif, puisqu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas reçu de nouvelles notifications du ministère. Même si cette notification devait arriver fin janvier, on ne l'a toujours pas reçue. Les modifications auront donc lieu au prochain budget, c'est-à-dire au BR2. Pour information, il n'y a pas de fongibilité non plus dans ce budget. On attend des précisions de la notification ministérielle pour avoir une meilleure visibilité. S'il y a une fongibilité, elle aura lieu en septembre au BR2. Le tableau 1, je l'ai remis ici, et même si on ne le voit pas très bien, il n'a pas changé, on est toujours à 973 emplois au niveau du plafond État.

Le tableau 2, les autorisations budgétaires. On a un déficit budgétaire (pas comptable) de 4,9 millions qui s'explique par le prélèvement sur fond de roulement de 2,9 millions. Les reports de crédit de CP de 0,5 million, et aussi les gaps entre les recettes et les dépenses. Je m'explique, pour prendre un exemple plus concret sur la convention CTM de 2019, ouverte en 2020, on a 1 225 000 euros d'ouverts en dépenses, mais en recettes, comme c'est pluriannuel, sur 2020, on a que 600 000 euros. Le reste sera payé sur 2021, ce qui crée un gap négatif sur l'année 2020 d'à peu près 600 000 euros. On a aussi la même chose sur la recherche, ce qui est beaucoup lié aux conventions qu'on ouvre, puisque les enseignants-chercheurs peuvent dépenser sur l'année n, même si c'est régularisable sur l'année n+1, n+2, n+3. Ils peuvent dépenser plus que ce que le bailleur ne leur verse, parce qu'en général, quand on ouvre une convention, le bailleur ne finance pas plus de 20 % initialement parlant, puisque les autres étapes sont en fonction des dates, des rapports scientifiques, des remontées diverses des enseignants-chercheurs. Donc au final, on a 4,9 millions d'euros de déficit budgétaire qui s'expliquent par ces trois faits, c'est-à-dire les gaps, les reports de crédits de paiement et le prélèvement sur fonds de roulement. On voit le petit tableau, même si on ne voit pas très bien les chiffres, puisqu'il y a beaucoup de chiffres. Il faut regarder sur les tablettes ou les versions papier pour ceux qui ont moins l'habitude des tablettes, comme le disait Monsieur le Président tout à l'heure.

Les tableaux 3 sont, comme d'habitude, pour information, dépenses par destination et recettes par origine. Le tableau 4 pour l'équilibre financier, qui est respecté via le prélèvement sur la trésorerie, les 4,9 millions

dont on vient de parler de déficit budgétaire. Le tableau 5 est l'aide à la mobilité internationale, opération pour compte de tiers. C'est la seule opération, ça ne change pas depuis des années. Dans les tableaux 6, la situation patrimoniale, le résumé budget. On a une CAF légèrement positive, et un résultat net négatif à 1 million d'euros. Il est virtuel, et s'explique par le fait qu'on a effectivement un fort déficit budgétaire, mais aussi par le fait qu'on a ouvert beaucoup de dépenses qui, en réalité, ne seront pas forcément effectuées sur la recherche cette année. C'est pareil pour la CTM. Ce n'est pas parce qu'on ouvre 1,2 million cette année. C'est une convention pluriannuelle, le 1,2 million ne sera pas forcément utilisé en intégralité cette année. Il peut y avoir des écarts, des reports de crédit, ce qui diminuera effectivement le déficit du résultat net. Après, un ajustement sera fait au BR2 en fonction des observations qu'on aura pu faire, et des dépenses, des prévisions des enseignants-chercheurs. On a des prévisions au mois de février, puisqu'on a fait ce budget en février, mais c'est toujours très difficile. On préfère donc ouvrir toutes les possibilités aux enseignants-chercheurs pour leur permettre de travailler, et réajuster au BR2 pour être plus proche de la réalité en fin d'année, et plus proche du compte financier, on l'espère.

Monsieur le Président

Monsieur SUBITS, une partie des étudiants viennent d'être élus. Il faudrait que vous soyez plus prudent, parce qu'il ne faudrait pas qu'ils partent en disant qu'il y a des déficits. Il faut bien leur expliquer ce déficit, parce que s'ils partent en disant qu'il y a 4 millions de déficit, c'est grave. Ça veut dire que les étudiants vont être en difficulté, qu'ils vont avoir des problèmes, pas d'enseignants. C'est donc très important de dire qu'on a ouvert plus de dépenses, et que ça va être régularisé. Il faut leur dire très clairement, parce que les chiffres, c'est très difficile quand on est nouveau. Ça fait 30 ans que je suis au conseil d'administration de l'université, 30 ans que je suis ici, et il n'y a pas très longtemps que je commence à comprendre le budget. Pour eux, c'est encore plus difficile.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

C'est effectivement un jeu d'écriture comptable. On ouvre plus « par sécurité », pour ne pas bloquer les dépenses des étudiants et les cours, mais on réajustera en cours d'année, et il y a effectivement des recettes qui sont prévues sur plusieurs années, en pluriannualité, et les déficits se « récupèrent ». On est en déficit virtuel au BR1, mais en septembre, normalement, on ne sera plus en déficit, en tout cas, le résultat de l'exercice ne sera plus déficitaire, parce qu'on aura la nouvelle notification, on aura plus de prévisions sur les conventions, sur la CTM, etc.

Monsieur le Président

Merci pour la précision. Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

On ouvre les dépenses, mais pas les recettes.

Monsieur le Président

C'est ça.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Elles sont ouvertes, mais sur les années suivantes.

Monsieur le Président

Il faut les récupérer.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Qu'est-ce qui empêche d'ouvrir les recettes ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Elles sont sur les années suivantes et là on vote donc pour l'année budgétaire 2020. Si je sais qu'une recette de 600 000 euros va arriver en 2021, je ne peux pas la mettre sur 2020.

Monsieur Frédéric GERARDIN

C'est le principe de l'annualisation.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions sur le budget.

Monsieur le Président

Monsieur LETICEE.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

J'ai deux remarques. Je voudrais savoir si c'est une nouvelle procédure que les factures des DF soient payées... Je voudrais savoir si je dois faire pareil au pôle Guadeloupe.

Monsieur GERARDIN

Oui, rétroactivement, par exemple.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

Voilà. Et j'ai une remarque concernant les dépenses, parce que cette année, nous avons reçu une notification d'une collectivité sur des remontées de dépenses. Les collectivités font valoir la prescription, et ce sont des sommes qui sont importantes, que l'université a avancé il y a quatre, cinq ans, et qu'on ne peut plus récupérer. Je comprends la nécessité (je suis moi-même enseignant-chercheur) de garder une autonomie, une capacité, mais à l'avenir, je demanderai une plus grande vigilance sur les recettes, et qu'une convention où il n'y a pas de remontée ne puisse pas arriver à son terme. Après, lorsqu'on regarde sur quatre, cinq ans ou sur trois ans, ce sont des millions d'euros que l'université n'a pas, et c'est malheureusement aux dépens des étudiants. Ça se répète, et très souvent, ce sont les mêmes chercheurs qui ruent dans les brancards, qui nous traitent d'incompétents, et ce sont souvent ces dossiers qui sont en difficulté. Je reçois plusieurs alertes, et je prendrai mes responsabilités. Pour les dossiers où il n'y aura plus de remontée de dépenses au niveau du pôle, on va couper les crédits. Je demande donc à l'administration centrale de prendre ses responsabilités, et d'être beaucoup plus vigilante sur les remontées de dépenses. Voilà ma remarque.

Monsieur le Président

Je vais juste donner deux réponses à ta remarque. La première concerne les paiements de l'université. Monsieur LETICEE, Monsieur le VP Pôle, l'université fait beaucoup aussi pour le pôle Guadeloupe. On fait pour les deux pôles. C'est vrai que 400 000 euros pour le pôle Martinique, c'est beaucoup, mais j'interviens aussi sur la Guadeloupe. La deuxième chose, concernant les remontées des dépenses, et le suivi des recettes, quand on va présenter les comptes tout à l'heure, je pense qu'on va en parler, Monsieur GATTA, le commissaire aux comptes.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

J'ai la même surprise de voir que ce n'est pas 400 000, mais 482 000 euros et des poussières pour les deux dernières années, pour les factures d'EDF et d'eau du pôle Martinique. Vous n'ignorez pas que je suis en désaccord avec le budget primitif et avec les BR sur la question de la répartition des moyens. Là, je suis encore moins en accord. Je ne disconviens pas que la présidence intervient aussi pour le pôle Guadeloupe, mais je pense qu'il y a un vrai problème de programmation et de suivi, en tout cas de la tangente qui doit aller vers le respect de la réglementation et de la loi en matière de répartition.

Monsieur le Président

Je suis entièrement d'accord, Monsieur GERARDIN, presque 500 000 euros pour l'électricité en Martinique, c'est énorme. Je demande à chacun de faire un effort pour réduire ce coût qui est très important pour l'université. Alors même qu'on parle beaucoup d'autonomie des pôles, en central, je pense qu'on doit fermer les deux pôles. Ceci est un argument pour dire que les pôles alourdissent terriblement le fonctionnement de l'université, et surtout, on n'a pas de visibilité. Les factures arrivent après, et on vous dit : « Président, on n'a pas d'argent. On a le couteau sous la gorge, et si on ne paie pas, EDF coupe au niveau des pôles ». Comment faire ? S'il n'y a pas d'électricité au niveau des pôles, il n'y a pas d'enseignant, pas d'enseignement, parce qu'il fait chaud dans les salles, et on ne peut rien faire. Cela veut donc dire qu'on se retrouve avec le couteau sous la gorge, obligés de payer, alors même que le budget est réparti en début d'année au niveau des pôles, et que chacun devrait gérer son affaire. Quand on gagne 2 000 euros, on ne va pas dépenser 2 500 euros en pensant que quelqu'un paiera les 500 euros supplémentaires ? Il faut donc vraiment s'attaquer à ce

problème. Monsieur GERARDIN, je suis d'accord pour la répartition des moyens, il faut qu'on arrive à faire quelque chose. À chaque fois qu'on essaie de faire quelque chose, il y a des gens dans la rue, et c'est l'image qui ressort de notre université, alors même que l'université fonctionne. On a une université qui avance, qui innove, qui fait des choses, qui est visible à l'extérieur, ouverte. On ne voit pas tout ça. On voit quelques remarques effectuées à la télévision, et ça prend de l'ampleur. Les médias tendent le micro à toutes ces personnes qui parlent haut et fort. C'est un peu dommage. J'aurais préféré que les médias parlent haut et fort de ce qu'il se passe, de ce qui est bien à l'université. On fait les choses bien, on a des étudiants qui sont formés, qui sont nos représentants dans de nombreux pays, qui ont des postes très importants. Notre recherche a une réputation mondiale, on fait des choses particulièrement intéressantes, on a mis en place les Presses universitaires, on a des projets de campus connecté avec Saint-Martin. On a vraiment beaucoup de choses en cours et réalisées. Malheureusement, tout ce que je viens de dire là ne va jamais apparaître. On va avoir le petit problème qui permet à certains de parler haut et fort, et d'avoir les médias avec eux pour pouvoir en parler. C'est ça le problème. Ce n'est pas grave, tout ça pour vous dire que les deux pôles alourdissent terriblement le fonctionnement de l'université. C'est très difficile. Bien, avez-vous des questions ? Monsieur SUBITS.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Juste pour apporter une précision, pour EDF, au BR1 2018, on avait fait un prélèvement sur fonds de roulement de 350 000 euros pour le pôle Guadeloupe. C'est moins que cette fois-ci, mais on avait aussi aidé le pôle Guadeloupe par le passé, pour information.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

Monsieur SUBITS, permettez-moi de ne pas tenir compte de cet héritage. Mon exercice a commencé en 2019, et vous avez vu l'austérité qui règne au pôle Guadeloupe...

Monsieur le Président

Merci beaucoup, on n'aura pas à payer l'électricité pour le pôle Guadeloupe. On a bien compris. C'est très bien. Pas de questions ? Monsieur ALICE.

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure (971)

Je suis tout à fait en phase avec vous, Monsieur le Président, concernant tout ce que vous venez de dire sur la valeur ajoutée de l'université concernant les deux territoires. 450 000 euros, c'est une facture certes lourde, payée, mais je suis quand même inquiet pour l'avenir. Quelles mesures vont être prises pour que cela ne se répète pas ? Autant sur le pôle Guadeloupe, un certain nombre de mesures ont été prises concernant la climatisation, etc., mais sur le pôle Martinique, je n'ai pas de visibilité sur ce qui va être entrepris, afin que l'on ne se retrouve pas dans un an ou deux dans la même situation. Ne pas payer ses factures d'eau ou d'électricité, si vous êtes Monsieur Toutlemonde, dans une situation personnelle, vous êtes en faillite personnelle. Ceci obère l'avenir des jeunes qui sont confiés au pôle Martinique et au pôle Guadeloupe. Il faut donc qu'on réfléchisse à la situation, et s'il le faut, l'expert peut faire une évaluation thermique ou électrique de la situation pour qu'on puisse trouver des solutions à moyen terme. Je suis sûr que d'ici deux ou trois ans se poseront la même question et le même rééquilibrage. Ça a déjà eu lieu pour la Guadeloupe, 350 000, maintenant, c'est pour la Martinique, 450 000 à 500 000 euros. Ça fait 1 million d'euros, c'est excessif. Je pense qu'il faut une réaction vive des deux chefs de pôle pour rétablir une situation tout à fait normale. Concernant certaines agitations ou certaines personnes qui prennent la parole de façon intempestive sur les ondes, je pense qu'il y a un véritable problème. On ne peut pas scier la branche sur laquelle on est assis. Ces professeurs d'université qui se permettent, sur les ondes, de jeter l'opprobre sur le fonctionnement de l'université et sur la capacité de produire et de former, je pense qu'ils n'ont pas leur place là, et qu'ils devraient carrément changer de métier. Si on est un universitaire, je pense qu'on a une capacité intellectuelle qui est un peu supérieure à la moyenne, entre guillemets, et qu'on a une charge importante, une mission importante qui est celle de valoriser les jeunes confiés. Mais quand on ne valorise pas la maison qui nous abrite, et que l'on jette la suspicion, que l'on dénigre ce qui est fait de façon tout à fait gratuite... parce que moi, je suis dedans, et je suis capable de juger ce qui se fait ou pas. Suite aux réponses qui ont été apportées, notamment par un enseignant de la faculté de Lettres, je pense que la réaction doit être beaucoup plus sévère. Il ne faut pas que ces gens oublient qu'ils sont des fonctionnaires, et qu'ils sont astreints à un devoir de réserve. Cette notion de devoir de réserve doit s'appliquer à tout fonctionnaire. J'en connais qui ont été sévèrement réprimandés pour moins que ça. Monsieur le Président, je pense qu'il faut

observer le comportement de ces personnes qui contestent le moindre acte de gestion qui leur est défavorable. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur ALICE. Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Je pense que le service facturier et le contrôle de gestion vont permettre de prévenir ce genre de dérapages et voir dans quelle mesure il peut y avoir une sonnette d'alarme en central, qui permet de se concerter avec chaque autorité de pôle pour voir ce qu'il y a lieu de faire quand on a un dépassement de délai de paiement de facture par exemple.

Monsieur le Président

On va devoir reprendre la discussion avec les VP pôles pour voir ce qu'on peut faire pour que cette situation ne se reproduise pas. Personnellement, payer 450 000 euros ou 350 000 euros, je n'en peux plus. Surtout que quand on fait la répartition du budget, on dit bien qu'il ne reste pas grand-chose en central. Il ne faut pas oublier que nous gérons le pôle central, la faculté de médecine, les services communs, la bibliothèque universitaire. On est obligé de ponctionner sur le groupe central pour payer ce qui n'est pas payé au niveau des deux pôles. Ce qui veut dire qu'on se prive d'un budget qui aurait pu permettre de faire évoluer notre groupe central pour payer l'électricité. Je pense qu'il faut qu'on soit prudent, et justement, c'est une très bonne question, il faudrait qu'on arrive à avoir une discussion pour que chacun prenne ses responsabilités. Monsieur Alice, il y a tout ce qu'il faut pour ça. Par contre, il faut travailler, s'asseoir, réfléchir, poser des jalons, essayer de savoir comment atteindre ces jalons. Tant qu'on ne sera pas capable de faire ça, on ne va pas réussir. Il faut donc faire une auto-évaluation de son pôle, et dire où on veut aller, quels sont les objectifs, les moyens pour y arriver. A-t-on les moyens pour y arriver ? Si on les a, on y va, sinon, on fait autrement, on met son jalon un peu plus près. Madame GABOURG.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Bonjour à tous. Je voudrais réagir sur les problèmes d'électricité. On se demandait pourquoi l'université ne commencerait pas à penser à l'énergie solaire. On est sur des îles, vous avez peut-être commencé à y songer, à utiliser ce qu'on a à disposition, qui est le soleil, avec des panneaux solaires qu'on mettrait éventuellement sur des structures. N'est-ce pas possible ?

Monsieur le Président

Merci Madame GABOURG. Monsieur HARAL, veux-tu répondre à cette question ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

C'est une bonne question. L'économie d'énergie passe aussi par de l'investissement. Sur le pôle Guadeloupe, on a répondu à un appel à projets Ademe/région, pour rendre par exemple autonome le bâtiment de l'UFR de sciences. Ça fait un an et demi que le projet est déposé, on n'a toujours pas les réponses de la région et de l'Ademe. On a reçu que la réponse d'EDF, qui nous a accordé une subvention, de mémoire, de 25 800 euros pour la participation exemplaire. Et sur le pôle Martinique, il y a une discussion avec la VP de Martinique pour faire la même chose concernant la bibliothèque universitaire, puisque c'est le plus gros bâtiment, le bâtiment le plus énergivore en termes de consommation d'énergie.

Pour faire des économies, il y a plusieurs axes. Il y a bien sûr l'investissement, et je viens d'en parler concernant les panneaux solaires sur les bâtiments, en répondant à des appels à projets, parce que ça demande quand même des subventions assez conséquentes. Et l'autre axe concerne l'existant, notamment mettre des dispositifs type ampoules LED dans les bâtiments. En Martinique, on était en relation avec une société qui fait du certificat d'économie d'énergie, C2E. Le pôle Martinique a commencé. J'étais en Martinique la semaine dernière, et on m'a montré des bâtiments où l'on a remplacé les ampoules. En Guadeloupe, c'est pareil, le pôle Guadeloupe a été livré en ampoules LED pour remplacer les ampoules existantes. Faire des économies passe par plusieurs axes : remplacer ce qui est existant par des dispositifs plus économes en énergie, et l'investissement. Pour les panneaux solaires, on a un projet en cours en Guadeloupe, et en Martinique, ça doit faire l'objet d'un montage d'appels à projets. Les bailleurs de fonds prennent du temps, parce qu'ils font appel à des fonds européens. Sur la Guadeloupe, ça fait un an et demi qu'on attend. On l'a fait passer en conseil de pôle, et je me rappelle, c'est Monsieur MERIL qui était là à

l'époque. Ça remonte déjà à il y a plus d'un an, mais on n'a pas les réponses. J'ai ouï dire que le dossier avait été accepté, mais malheureusement, je pense que la région attend le prochain PO 2021-2025, pour avoir les fonds européens et mettre en place les financements. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui.

Monsieur le Président

Merci Monsieur HARAL. Je pense qu'il y a trois aspects dans la question posée par l'étudiante. Le premier aspect, tu l'as dit, est le remplacement des ampoules par d'autres ampoules plus économiques. C'est en cours sur les deux pôles, cela ne pose pas de problème. Le deuxième aspect est d'utiliser l'existant pour placer des panneaux solaires. Si tu attends qu'on te réponde, en 2030, on sera au même niveau. Si on ne t'a pas répondu en un an, il faut relancer. Si tu attends, tu n'auras pas de réponse, et ça va tomber dans les oubliettes. Troisième chose, je pense que tous les nouveaux bâtiments devraient être construits sur un autre concept, c'est-à-dire moins énergivore, puis utiliser les panneaux solaires d'entrée de jeu, dès le départ, dès la réalisation du bâtiment. Je pense qu'il faut mettre les énergies solaires dans le cahier des charges.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Maintenant, c'est d'office. Tous les nouveaux bâtiments publics sont faits d'office en HQE, haute qualité environnementale, avec un axe fort sur la partie consommation d'énergie, consommation d'eau. Effectivement, les nouvelles constructions universitaires seront économes en énergie, à l'instar de ce qui a été fait récemment pour le rectorat en Guadeloupe.

Monsieur le Président

Juste un rectificatif, la BU n'est pas polaire, mais elle est centrale. Ce n'est pas avec le pôle Martinique, mais avec la gouvernance.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Oui, vous avez raison.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ? On était sur le budget. S'il n'y a pas de questions, on va voter sur l'ensemble ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Tout à fait, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre. Merci beaucoup.

4.h : Budget rectificatif n°1	Nombre de votants	16
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	15

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Toujours le même motif, Monsieur le Président : le non-respect de l'application de la loi en matière de répartition de moyens par pôle.

Monsieur le Président

J'avais compris !

Monsieur Meddy LUIT, élu étudiant du pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, excusez-moi, par rapport aux éléments donnés, c'est vraiment quelque chose auquel il faut réfléchir. Si les nouveaux bâtiments sont construits et équipés de système solaire, pendant les

périodes de vacances, on pourrait même revendre l'électricité à EDF. Ce serait une plus-value, et ça va compenser un petit peu les déficits qu'on a pendant l'année scolaire.

Monsieur le Président

Je suis entièrement d'accord. C'est un très beau projet, mais il faut commencer dès maintenant à réfléchir dans ce sens. Il faut voir si on peut équiper les autres bâtiments au fur et à mesure de panneaux solaires. C'est un peu ce qu'il a dit, mais ça prend beaucoup de temps. C'est ça notre problème, ça prend trop de temps. Quand on dépose des projets, il faut vraiment les suivre, et si vous n'avez pas de réponse au bout de quelques mois, il faut relancer. L'idée est de réaliser le projet, ce n'est pas de parler.

Madame FILLIOD, je vous donne la parole pour le compte financier.

i) Compte financier

Madame FILLIOD

Je vais vous présenter le compte financier 2019. Je n'ai pas le diaporama, c'est sur tablette ou papier. Comme on est un peu dans le pédagogique, je pense que ça va être intéressant. Monsieur SUBITS a présenté le budget prévisionnel, et je vais vous présenter l'exécution de l'exercice 2019, c'est-à-dire ce qu'il s'est réellement passé dans les comptes.

Qu'est-ce qu'un compte financier ? C'est le document qui retrace les opérations en dépenses et en recettes de l'exercice comptable qui s'achève, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Un petit focus sur les recettes de l'université. Quelles sont les recettes de l'université ? Il y a des ressources publiques qui sont essentiellement des subventions de l'État, des collectivités et de l'Europe, et il y a aussi les ressources propres qui sont les droits universitaires, la taxe d'apprentissage, les contrats de recherche et la vente de produits. On fera un petit focus sur les recettes, parce que c'est en effet un sujet important à l'université qu'on a un peu tendance à négliger dans le culte des dépenses. Les recettes, c'est extrêmement important. Les dépenses de l'université sont divisées en trois grandes parties. Vous avez les dépenses de fonctionnement liées directement aux activités d'enseignement, de recherche, les dépenses de location, d'entretien. Les dépenses de fluides, on en a parlé, l'électricité et l'eau. Les frais de transport et de mission, les frais de communication et les dotations aux amortissements qui sont obligatoires. Vous avez des dépenses en investissement, c'est-à-dire des dépenses sur des bâtiments, pour les achats de logiciels, matériels techniques. Ce sont donc des biens qui perdurent dans l'université sur plusieurs années. Vous avez aussi ce qu'on appelle les dépenses de personnels, donc la masse salariale constituée des salaires des personnels titulaires, des personnels directement recrutés par l'université, ainsi que les heures complémentaires.

Pour l'année 2019, nous finissons avec un excédent de 2 054 425 euros. On va rentrer un petit peu dans les détails. Ces 2 millions d'euros sont un peu un trompe-l'œil. On récupère 2 millions d'euros, parce qu'on les avait provisionnés en 2015. En 2015, il y avait eu un problème avec les litiges autour du CEREGMIA, c'est-à-dire qu'il y avait le risque d'avoir à rembourser à l'agence universitaire de la francophonie des subventions qu'elle nous avait versées, et dont on n'avait pas justifié les dépenses correspondantes. Il y avait donc un risque qu'on nous réclame 2 millions d'euros. On avait donc mis de côté ces 2 millions d'euros de côté, en 2015, mais comme ils ne nous ont jamais été réclamés, au bout de quatre ans, il y a prescription, donc cette année, on annule cette mise en réserve, ce qui génère exceptionnellement une recette de 2 millions d'euros. Il faut savoir que c'est exceptionnel. Il faut quand même rester sur l'idée qu'on a un petit excédent de 54 400 euros. Vous voyez l'évolution depuis 2015, et vous voyez aussi qu'en 2017, on avait eu un petit cadeau exceptionnel de 2 millions d'euros, qui concernait des charges de sécurité chômage. On ne va pas revenir dessus.

Autre indicateur important, c'est la capacité d'autofinancement qui existe de manière prévisionnelle dans le budget. Elle est présentée telle qu'elle est dans les comptes en comptabilité générale. La capacité d'autofinancement prend en compte les opérations qui ont fait l'objet d'une entrée directe de trésorerie. C'est-à-dire que ce sont seulement les opérations qui ont donné lieu à décaissement et encaissement, qui sont représentées là. On voit que la capacité d'autofinancement est positive, ce qui montre que l'université est capable de financer durablement ces investissements. Elle est donc dans une situation plutôt saine sur le long terme. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. C'est technique, mais je rentrerai ensuite plus en détail sur le compte de résultat.

Le fonds de roulement net global est calculé à partir du bilan. Il correspond à la différence entre les ressources stables, c'est-à-dire qu'on a accumulées sur plusieurs années, et les dépenses d'immobilisation.

C'est celui qui mesure la solvabilité de l'établissement sur le long terme. A-t-on suffisamment de ressources sur le long terme pour financer nos dépenses de long terme, c'est-à-dire entretenir nos bâtiments, renouveler nos immobilisations ? Les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. On voit que notre fonds de roulement augmente de manière significative, puisqu'on passe de 19,2 millions à 23,6 millions. C'est donc positif, même s'il faut qu'il soit un peu plus consommé, on le verra un peu plus tard, en faisant un peu plus d'investissement. Ça ressemble un peu à un bas de laine qui peut parfois être mal vu par nos partenaires financeurs qui vont dire : « A l'université, vous accumulez un petit peu d'argent, et il faudrait l'utiliser avant de réclamer autre chose ». C'est quand même un indicateur positif.

Ensuite, il y a un autre indicateur important qui est le besoin en fonds de roulement qui mesure le décalage qu'il peut y avoir entre les dépenses qu'effectue l'établissement, et les recettes que l'établissement encaisse. On a un besoin en fonds de roulement qui est positif, ce qui veut dire qu'il y a un décalage entre ce qu'on dépense et ce qu'on encaisse, et on dépense plus vite qu'on encaisse de recettes. Il n'est pas très élevé, donc ce n'est pas grave en soi, mais c'est quand même un indicateur, et on a peut-être un travail à faire sur l'encaissement de nos recettes.

Pour ce qui concerne la suite, ce n'est pas dans l'ordre. Vous avez le bilan, et je souhaiterais que l'on aille directement à la page qui s'appelle « compte de résultat » concernant les charges. Je voulais juste vous indiquer que les dépenses ont été plutôt maîtrisées pendant l'exercice 2019, par rapport à 2018, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation des dépenses. Il y a même une baisse. En effet, en 2018, on avait beaucoup annulé de recettes constatées de manière indue sur notre histoire de CEREGMIA, c'est-à-dire que l'on avait prévu beaucoup de recettes qui n'ont pas été concrétisées, puisqu'on n'a pas produit les dépenses qui auraient permis d'encaisser ces recettes. Il y a donc eu beaucoup d'opérations d'annulation des recettes, jusqu'en 2018 inclus, et notamment en 2018. Comme 2019 est une année « en dehors des 2 millions d'euros » dont je vous ai parlé, c'est une année normale, c'est-à-dire que l'on a un *trend* de dépense normal, et ces charges d'annulation de titres ont considérablement diminué en 2019. On est un petit peu sorti du nettoyage long et fastidieux qui a été fait jusqu'en 2018 sur ces opérations antérieures, ces recettes constatées qui n'ont jamais été justifiées. On arrive donc à une situation de dépenses plus normale, et de mon point de vue, c'est plutôt rassurant.

Concernant les produits, de la même façon, il y a une quasi-équivalence des produits par rapport à l'année dernière. La grande baisse vient de ce que l'on appelle la quote-part, c'est-à-dire la répartition des subventions d'investissement. On est en train de fiabiliser le processus qui nous permet de suivre le financement des actifs. C'est-à-dire que nous avons une réserve du commissaire aux comptes concernant le financement de nos immobilisations. Quand on investit, on est aidé par des financeurs, mais nous avons des difficultés à suivre le financement par rapport aux biens. C'est-à-dire que si l'on achète par exemple une dizaine d'ordinateurs financés par une collectivité, dans nos comptes, on n'est pas capable de rapprocher la recette et la dépense. Ce travail de fiabilisation a donc provoqué, en 2019, une baisse de l'amortissement de ces recettes, et c'est ce qui diminue les recettes constatées. C'est peut-être aussi pour cela qu'on dégage un excédent qui est juste, juste. Voilà ce que je voulais dire sur le compte de résultat. J'espère avoir été claire.

Concernant le passif du bilan, dans les dettes non financières, nous avons 4,7 millions d'euros d'avance et d'acomptes reçus. Je voudrais souligner que ce sont des encaissements que nous avons reçus de nos financeurs extérieurs. Il y a un montant extrêmement important, et ces montants sont en réserve à l'université, dans nos comptes. Si nous ne sommes pas capables de dépenser à hauteur de ces 4 millions d'euros, et de justifier que nous avons financé et dépensé à cette hauteur-là, nous aurons à rembourser ces sommes. C'est la problématique que soulevait Monsieur LETICEE. Il faut être très vigilant sur les remontées de dépenses sur toutes les conventions. Ces 4 millions d'euros nourrissent notre fonds de roulement, mais ne nous sont pas acquis. Si on ne dépense pas à hauteur de ces 4 millions d'euros, on aura à rembourser ces sommes.

Voilà ce que je voulais souligner. S'il n'y a pas de questions, je propose que nous procédions au vote du compte financier. Excusez-moi, Monsieur le Commissaire aux comptes d'abord...

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, aujourd'hui, vous êtes amenés à approuver les comptes de l'université sur la base du rapport de Madame FILLIOD, l'agent comptable, mais également du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés par l'agent comptable et l'ordonnateur de l'établissement. Qu'est-ce qu'un audit et quel est notre rôle ? Notre rôle est d'exprimer une opinion, c'est-à-dire de vous apporter une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative qui remettrait en question votre lecture des comptes,

mais aussi la lecture des comptes des financeurs ou de tout tiers extérieur. C'est une assurance raisonnable, un niveau élevé d'assurance, même s'il ne garantit pas toutefois qu'un audit réalisé conformément à nos normes d'exercice professionnel puisse détecter, ou pas, une anomalie significative. Toutefois, on a balayé le maximum de comptes, et travaillé selon nos normes. À ce titre-là, nous avons mené des sondages, des échantillonnages pour collecter de l'information et des éléments probants pour fonder notre opinion.

Je rappellerai aussi que conformément au Code de commerce, notre mission de certification ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'établissement. Nous ne nous immisçons pas dans la gestion, nous vérifions simplement la sincérité et la régularité des comptes. C'est important. Peut-être pour aller à l'essentiel, l'opinion de cet exercice 2019 est une certification avec deux réserves et une observation. Je commencerai par l'observation. C'est une observation qu'on appellera technique, d'une nouveauté réglementaire comptable, qui est relative au droit universitaire. Auparavant, les droits universitaires étaient rattachés à l'exercice civil, malgré le fait qu'ils correspondaient à une année étudiante qui allait d'octobre jusqu'à août ou septembre, alors que l'exercice comptable de l'établissement était de janvier à décembre. Auparavant, nous faisons un prorata, c'est-à-dire que nous faisons proratiser, rattacher l'ensemble de ces droits universitaires entre 4/12^e et 8/12^e d'un exercice sur l'autre. Cette année, le législateur, du moins la législation comptable, a évolué, puisque ces droits universitaires ont été considérés comme des redevances, c'est-à-dire des droits acquis. Il ne convient plus maintenant de rattacher à la quote-part d'un exercice sur l'autre, mais de rattacher l'ensemble de ces droits universitaires à l'exercice où ils ont été inscrits, où les inscriptions ont été réalisées et encaissées. À ce titre, nous avons un produit constaté d'avance d'un peu plus de 900 000 euros dans les comptes, un passif dans les comptes qui était finalement représentatif des droits universitaires constatés d'avance, et ces droits universitaires constatés d'avance, un peu plus de 900 000 euros, ont été repris par les fonds propres de l'établissement. C'est-à-dire qu'ils sont venus réaugmenter les fonds propres de l'établissement, et sont venus notamment impacter le fonds de roulement. C'est quelque chose de mobilisable dans votre fonds de roulement.

Comme je vous l'ai dit une certification avec deux réserves. Une première réserve est des réserves identiques à l'an passé. Une première réserve porte sur ce que l'on appelle les financements externes de l'actif. Madame FILLIOD en a parlé. Vous recevez les subventions, et lorsque vous faites de l'investissement, ces subventions doivent être fléchées aux biens, puisque ces subventions sont reprises au fur et à mesure pour venir neutraliser la charge de dotations aux amortissements en face. Or, sur toutes les subventions hors État, c'est-à-dire les subventions hors financeurs, l'établissement n'a pas encore été en mesure de rattacher ces subventions antérieures avec les biens qui le concernaient. C'est à ce titre que pour l'instant, nous ne sommes pas capables de justifier ce que l'on retrouve dans les fonds propres en subventions hors État, le montant qui est inscrit.

La deuxième réserve est une réserve sur les heures complémentaires de l'établissement pour lesquelles il y a des montants significatifs qui sont provisionnés. Pour nous, les heures complémentaires, il y a une insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures de contrats internes qui concerne la justification de la réalisation effective de ces heures complémentaires, et on n'a pas été dans la possibilité de réaliser d'autres procédures complémentaires qui auraient pu justifier ces heures-là. À ce titre-là, vous l'avez compris, c'est une certification avec deux réserves et une observation que nous émettons, ce qui permet finalement de conclure à deux choses. C'est que les comptes représentent trois qualités : sincérité et régularité par rapport aux principes des méthodes comptables applicables à l'établissement, et vous avez vu cette nouveauté cette année concernant les droits universitaires. Ensuite image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, un peu plus de 2 millions d'euros d'excédent, 2 054 000 euros pour être exact. Image fidèle du patrimoine de l'université, un peu plus de 82 millions d'euros principalement liés au patrimoine immobilier qui ont été intégrés les années précédentes dans les comptes de l'établissement. Rappelez-vous, le patrimoine immobilier, ce sont des biens mis à disposition par l'État, dont vous avez le contrôle ou l'utilisation. À ce titre, l'État vous a demandé d'intégrer dans les comptes de chacun de ces opérateurs le patrimoine qu'il avait mis à disposition.

Et enfin, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, soit un excédent du patrimoine de l'université, et de la situation financière. Il s'agit de la trésorerie qui s'élève à un peu plus de 23 millions d'euros, Madame FILLIOD en a parlé tout à l'heure. C'est sous cette certification avec réserves que vous serez amenés à approuver les comptes. On peut peut-être se mettre un peu en perspective. Les choses avancent au sein de l'université, des éléments sont mis au fur et à mesure, et le chantier était très important si on se rappelle des années 2015. Les choses ont avancé. Si on se projette, je pense que les projets à mener avec l'établissement, c'est d'une part l'année prochaine avec la mise en place d'un logiciel d'immobilisation sur l'ensemble des immobilisations, même antérieures, et de lever la réserve sur les financements externes de

l'actif. C'est le logiciel Neptune qui a été mis en place pour les acquisitions 19, où il y a tout le rattrapage des années précédentes, et ce rattrapage permettra certainement (on en est plus ou moins raisonnablement certain) de rattacher tout ou partie de ces subventions. On espère lever la réserve en 2020, on y travaillera ensemble. Et en 2021, avec la mise en place d'Hélico, qui est un logiciel de suivi des heures complémentaires, qui a été très partiellement mis en place en 2019, qui ne nous a pas permis de conclure, on espère pouvoir lever la réserve sur les heures complémentaires. 2021 nous paraît plus raisonnable. Il faut avoir un peu de recul par rapport à la mise en place d'Hélico et de l'utilisation qui en sera faite. Je reste à votre disposition, si vous avez des questions d'une part par rapport à la mission, et aux conclusions qu'on a pu apporter. Je tiens quand même à remercier l'ensemble des services, parce qu'il faut rappeler qu'une certification des comptes, même avec réserves (et on sent que ces réserves ont évolué au fur et à mesure et ont diminué) est quand même le fruit d'un travail collectif de l'ensemble des services. Je sais qu'on est amené à embêter tous les services du patrimoine à la RH, à l'agence comptable, à la direction financière. J'en oublie peut-être, ne m'en veuillez pas. Je remercie l'ensemble des services qui ont fait preuve d'un travail collaboratif. On est un tiers indépendant, on se doit d'être « censeur », mais on a aussi l'idée de travailler en étroite collaboration, et surtout, dans une perspective de lever ces réserves à court, moyen terme, peut-être 2021 pour l'ensemble des réserves.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je pense qu'on a beaucoup évolué par rapport à l'année dernière. On est d'ailleurs plus en avance que l'année dernière. On s'est bien rendu compte que les chiffres étaient nettement différents. La réserve qui nous intéresse le plus est les heures complémentaires. On sait qu'on a un nombre d'heures complémentaires qui augmente chaque année, alors même que ce n'est pas la politique de l'établissement. La politique administrative de l'établissement est de réduire ces heures complémentaires, mais on n'y arrive pas. Nous avons déjà réfléchi, et nous pensons qu'en 2021, on pourra peut-être amorcer une diminution de ces heures complémentaires, par un recrutement sur tous les postes qui sont vacants sur les deux pôles, et je demande vraiment aux pôles de travailler. Et puis nous avons aussi un contrôleur de gestion qui évalue les formations où il y a un ou deux étudiants, et qui ne seront pas ouvertes après. On ne va pas arrêter les étudiants qui sont en cours, ils y sont, il faut qu'ils finissent. On ne va pas ouvrir une formation où il y a deux étudiants, une formation animée uniquement par des vacataires. Je pense que ça n'a pas de sens. Ou alors, une formation qui n'apporte rien au territoire, sauf peut-être quelques formations spécifiques qui sont d'un haut niveau, qu'il faut quand même garder, compte tenu de nos étudiants qui veulent s'intégrer dans ces formations. On va les garder, mais il faut avoir une réflexion en amont. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne va pas ouvrir des formations pour lesquelles il n'y a pas ou très peu d'étudiants. Si on arrive à le faire avec un contrôleur de gestion qui travaille sur ce point-là, et si on arrive à recruter des enseignants sur les postes vacants, je pense qu'on va amorcer une réduction de ces heures complémentaires.

Concernant l'autre point qui reste en suspens, avec la mise en place du logiciel, il y a un travail rétrospectif et prospectif à faire, et il faut que les équipes soient vraiment au taquet pour pouvoir le faire. Il ne fallait pas que l'année prochaine, on se retrouve encore avec un rétrospectif. Il faudrait qu'on soit à jour, et là, peut-être qu'on va pouvoir lever cette réserve. Avez-vous des questions ? Monsieur LETICEE.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

Monsieur le Président, je constate avec beaucoup de plaisir qu'on a un calcul de fonds de roulement net global. Merci, Madame FILLIOD, pour la leçon. Ça veut dire que le central pourra accompagner les pôles sur l'investissement. Autre chose, j'espère que le bonus de 2 millions sera réparti avec une bonne clé de répartition. Concernant les heures complémentaires, j'ai eu à mener une certaine étude, depuis six mois, et on se rend compte que les heures référentielles représentent 40 % des heures complémentaires. Ça veut donc dire qu'on embauche des vacataires qui nous coûtent plus cher pour faire le service des enseignants. Il y a donc une véritable politique à mener pour que les enseignants fassent véritablement des heures présentes. Il faudrait peut-être proposer un plafonnement du référentiel. De façon mécanique, on pourrait ainsi réduire considérablement la facture sur les heures complémentaires. L'heure complémentaire coûte plus cher quand c'est un extérieur qui la réalise plutôt qu'un titulaire. C'est donc déjà une piste que je propose.

Monsieur le Président

Une réponse à ta question, tu dis qu'il faudrait bien répartir les 2 millions. On va faire un montage, il faut réduire les heures complémentaires sur les pôles, et répartir les recettes. Deuxièmement, concernant les

référentiels, nous avons une réunion prévue le 8 avril sur les référentiels. J'ai invité les deux vice-présidents de CFVU, j'ai invité la DSIN qui peut nous apporter un éclairage électronique. Il y a des référentiels qui ne devraient plus exister, et d'autres qui devraient arriver. Il faut donc voir ces référentiels, et en faire une mise à jour. J'espère que d'ici là, on va travailler et peut-être produire un document sur lequel on va voter à un moment donné. Ça passera par les conseils, par les différentes instances. On va devoir voter pour pouvoir les mettre en place. Monsieur le Directeur de la DSIN.

Monsieur Olivier PORTECOP, Directeur de la DSIN

Je suis là au titre d'administrateur, mais en tant que directeur de la DSIN...

Monsieur le Président

C'est pour cela que j'ai dit « Monsieur le Directeur de la DSIN » ...

Monsieur Olivier PORTECOP, Directeur de la DSIN

Tout à fait, j'entends bien que la perspective de mise en œuvre complète des logiciels nous permettra d'avancer sur tous ces aspects. Je peux vous le confirmer, parce qu'au-delà de la DSIN, où les équipes sont pleinement mobilisées depuis déjà quelques mois, quelques années, à mettre en œuvre ce qui vous amène à constater ces évolutions, je tiens à saluer le gros investissement de l'ensemble des collègues des composantes et de l'administration générale qui travaillent sur ces sujets. Quand on parle d'installer le logiciel, ce n'est pas comme on le fait sur son ordinateur, on met la clé USB, on fait « suivant », et c'est bon. En fait, il s'agit certes d'adopter des outils techniques, mais de remettre en œuvre toute une organisation qu'il faut déjà concevoir, où on implique les usagers. On leur explique le pourquoi. Chacun a sa partie avec des présidences dans le temps, une vérification de la qualité des résultats, des améliorations, une coordination politique, une coordination technique et administrative. Ce sont de très gros chantiers structurants, et je suis heureux aujourd'hui qu'on puisse commencer à en parler avec satisfaction.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Monsieur HARAL.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

J'ai une question pour le commissaire aux comptes et Madame FILLIOD. Concernant le financement externe de l'actif (sauf pour le Conseil d'État, parce que c'est relativement clair), améliorer cette situation passe-t-il par une meilleure rédaction des conventions de financement ou cela peut-il passer aussi par une meilleure concertation avec les services financiers ou comptables avant de valider les conventions, par exemple ?

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

Vous avez raison, le conventionnement doit être clair et précis entre le financeur et l'université, notamment la destination des biens, c'est-à-dire la destination de la subvention aux biens qui sont rapportés. Après, il faut que les services financiers et l'agence comptable aient l'information pour pouvoir la traiter. L'objet de la réserve est plutôt l'antériorité. On a des choses qui datent d'il y a plus de 10 ans, pour lesquelles vous vous doutez que retrouver la convention n'est pas toujours facile, que la convention était peut-être moins clairement écrite, et que rattacher les biens qui existent ou qui n'existent plus, ça va être tout le travail qui va être mené, va être beaucoup plus difficile. Sur le présent et le prospectif, un travail a été mené. Madame FILLIOD et Monsieur SUBITS en parleront. Un travail a été mené pour que ces conventions soient plus clairement identifiables, et aussi que les services rattachent plus facilement les liens qui sont rattachés. Donc oui, mais la réserve a plutôt objet de ce qu'il s'était passé avant, et des biens non pas nouveaux ou récents, mais plutôt des biens anciens qui sont encore dans les comptes de l'établissement.

Madame Noëllie FILLIOD, agent comptable

Pour ne pas retomber dans les mêmes travers que les années précédentes, et renouveler la réserve sur les années qui commencent, le présent va être énormément de vigilance de la part du service facturier, dès qu'on aura des dépenses d'investissement, pour vérifier que chaque dépense d'investissement est rattachée à une opération. A chaque acquisition d'investissement, on demandera la composante correspondante, et quelle est la source de financement pour pouvoir renseigner Neptune. On va donc solliciter les composantes sur ce sujet, pour nous donner les origines de financement pour les enregistrer dans Neptune. C'est une vigilance sur les dépenses de 2020. Pour 2019, on a réussi à le faire à peu près correctement, puis il y a le

rattrapage du passé. Il y a deux chantiers, deux fronts, la rétrospective, comme le disait Monsieur le Président, mais il faut aussi mettre en place des cercles vertueux, pour ne pas retomber dans les errements du passé. Je peux vous dire que même le présent est très compliqué, et demande énormément de vigilance. C'est donc vraiment deux fronts pas forcément évidents à mener en même temps.

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

Si vous le permettez, pour rebondir, c'est un peu la même idée. Un gros travail a été mené sur l'inventaire du patrimoine immobilier de l'établissement. Ça a mobilisé des personnes, des moyens financiers. Ce gros travail a été mené, par contre, il ne faudrait pas qu'il ne se passe rien entre le moment où ça a été fait et dans 10 ans, parce qu'on va se retrouver dans la même impossibilité de pouvoir prouver que l'inventaire est à jour. C'est pour ça qu'a commencé à être mis en place un inventaire tournant. Les services vont venir consulter les composantes en leur demandant si les biens existent. Ça se fera peut-être par une stratégie d'inventaire tournant, sur des choses à forte valeur, des choses qui ont plus tendance à tourner. Tout ce travail va donc être mené. Ne pensons pas que ça s'arrête aujourd'hui. Le travail qui a été fait est important, voire colossal sur l'inventaire physique. Utilisons-le, et mettons-le à jour. Ce sera certainement par l'intermédiaire des composantes. Ce qu'on sait, dans les établissements (et vous n'êtes pas le seul), c'est que pour les entrées, les acquisitions sont plutôt bien faites. C'est vraiment dans le travail de mise au rebut que finalement, l'information a du mal à remonter, où il n'y a pas encore cette idée comme ça pouvait être le cas avant sur le service fait, de donner l'information qu'un mobilier est cassé, qu'un ordinateur a pu être volé, etc. Comme le disait Madame FILLIOD, il faut faire tous ces éléments dans le cadre d'un contrôle interne et d'un travail d'inventaire tournant. C'est un des exemples. Voilà ce que je voulais mettre en évidence. Un travail important a été fait, continuons et capitalisons sur ce travail, du moins, capitalisez sur ce travail-là. C'est pour ça que les composantes seront certainement mises à contribution quelques fois dans l'année sur cet inventaire tournant. C'est un exemple peut-être pour rebondir aussi sur l'idée de perspective et de projection.

Monsieur le Président

Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

J'ai un souhait, une demande. On n'avait pas le compte financier dans les éléments envoyés pour préparer le CA, ce serait donc bien qu'on puisse nous l'envoyer pour nos archives personnelles.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Juste une petite précision pour lever toute ambiguïté, au risque de décevoir Monsieur LETICEE, ce n'est pas 2 millions de bonus, mais une écriture comptable, une reprise sur provisions, pas des crédits nouveaux. Ce n'est pas une nouvelle recette, il n'y a donc rien à distribuer sur ces 2 millions d'euros.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

J'aurais essayé !

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote sur le compte. Madame FILLIOD, vote-t-on sur le compte ?

Madame Noëllie FILLIOD, agent comptable

Oui, vote du compte financier 2019.

Monsieur le Président

Compte financier 2019, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure (971)

Une observation, Monsieur le Président. On ne peut pas s'abstenir sur le compte financier. On doit l'approuver avec ou sans réserve, d'après ce que je sais. Je parle sous le contrôle du commissaire aux comptes. On ne peut pas voter contre.

Monsieur le Président

On ne peut pas s'abstenir, mais on peut voter contre.

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure (971)

On doit justifier, dire pourquoi. Normalement, c'est comme ça normalement.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Je vote contre, et je motive mon vote contre. Je n'ai pas pu examiner le compte financier, sauf sur la tablette en ce moment, parce que je n'avais pas les éléments d'appréciation, et on a vu que c'étaient des affaires assez complexes. Pour ma part en tout cas. Je vote donc contre.

Monsieur le Président

C'est vrai que ce n'est pas facile.

Madame Noëllie FILLIOD, agent comptable

On a quand même fait une performance par rapport à l'année dernière, puisqu'on se réunit le 10 mars, alors que la date butoir fixée par nos deux ministères de tutelle était le 13 mars. Je suis désolée de ne pas avoir pu vous présenter ce compte financier, et de ne pas avoir pu vous l'envoyer proprement, mais avoir réussi à vous le présenter le 10 mars est une performance.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Je vous rassure, Madame FILLIOD, je vote contre l'État et le gouvernement qui vous donnent trois jours...

Monsieur le Président

OK. Merci beaucoup. Le compte financier est voté. Merci beaucoup Monsieur le Commissaire aux comptes.

Madame Noëllie FILLIOD, agent comptable

Monsieur le Président, on a voté le compte financier, et il faut maintenant voter l'affectation de nos 2054000 euros. On l'affecte en réserve, ce que l'on appelle le report à nouveau. Il faut que vous votiez sur cette question.

Monsieur le Président

Il y a deux votes.

Madame Noëllie FILLIOD, agent comptable

Tout à fait, c'est ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Le point financier est voté. Nous allons maintenant voter le report des 2 millions (report à nouveau).

Monsieur le Président

On va passer au vote du report à nouveau des 2 millions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Monsieur le Président

On va remercier Monsieur GATTA J'espère que l'année prochaine, on fera encore mieux. Cette année, on a fini le 10, alors que la date du ministère était le 13. L'année prochaine, on finira le 1^{er} mars, comme ça, on pourra voter facilement. Monsieur GERARDIN aura son document ET il n'y aura pas de souci.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

En plus, j'adore la comptabilité...

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

Je crois que l'idée est de toujours s'améliorer. L'idée est bien sûr que les administrateurs puissent avoir les comptes un peu avant. On revient d'une situation qui était peut-être anormale à une situation normale dès

l'année dernière, et encore plus cette année. Il faut simplement que chacun ait du recul sur les comptes qui vous sont présentés. Je peux comprendre la réserve qui a été faite. Je ne sais pas comment l'appeler. On va y travailler. Ne visons peut-être pas le 1^{er} mars, laissons-nous encore au moins 15 jours. Malheureusement, le 15 mars tombait, je crois, tombait un samedi ou un dimanche.

Madame Noëllie FILLOD, agent comptable

Un dimanche, d'où le 13.

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

Nous avons donc perdu deux jours, mais en tout cas, on fera au mieux. Merci aux différents services et merci à vous.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Au revoir.

Monsieur GATTA, commissaire aux comptes

À bientôt. Bonne continuation.

4.i : approbation du résultat	Nombre de votants	16
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	15

4.i (bis) : affectation du résultat	Nombre de votants	16
Affectation du résultat de l'exercice 2019 en report à nouveau.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	15

j) Sorties de biens de l'inventaire

Monsieur le Président

Madame FILLOD, je vous laisse la parole.

Madame Noëllie FILLOD, agent comptable

Je continue sur ce fameux travail de nettoyage de notre inventaire physique. Je ne parle pas des bâtiments, mais de tout ce qui est immobilisations, immobilier, informatique. Cet inventaire n'a pas été suivi depuis 2011. J'ai envoyé une liste de biens qui sont enregistrés en comptabilité, et je l'ai envoyée à toutes les composantes en leur demandant de me répondre dans la mesure du possible, en me disant : « Tel bien est hors service », « j'ai tel et tel bien ou pas ». Dans la liste qui vous est présentée, certaines composantes ont joué le jeu, m'ont répondu, et tous ces biens vont être sortis de l'inventaire. La valeur brute est d'un montant total de 483 000 euros. Il restait à amortir 76 600 euros sur tous ces biens. La dotation à l'amortissement est une charge pour l'université. On constate que quand on nettoie un inventaire, on allège aussi nos charges. C'est-à-dire qu'on s'est rendu compte que nous amortissons des biens que nous n'avons plus ou que nous n'utilisons plus. C'est donc un travail extrêmement important à mener. Je remercie les composantes qui m'ont répondu. Ce travail va être renouvelé auprès des composantes qui n'ont pas encore répondu. Il va

falloir que nous fassions tout ce travail sur l'antériorité. Avant de mettre à jour notre nouveau logiciel Neptune, on voudrait l'enrichir que des biens que nous avons effectivement dans nos locaux. C'est la première opération un peu concrète de mise à jour de l'inventaire, la sortie de toutes les listes de biens de notre comptabilité générale, et de l'inventaire physique, puisque c'est la preuve, d'après les composantes que ces biens ne sont plus utilisés ou ont disparu.

Monsieur le Président

Merci. Je rappelle qu'antérieurement, on travaillait sur des fichiers Excel, mais ce n'était pas très facile à gérer. Là, vous avez un logiciel, vous allez vous installer dans la durée, dans le rattrapage.

Madame Noëllie FILLOD, agent comptable

C'est un logiciel qui fera les calculs d'amortissement tout seul, en dépenses et en recettes, en financement d'actifs, et qui nous facilitera énormément la vie. En plus, il est sécurisé par rapport à un tableau Excel qui ne l'est pas, et qui est accessible à plusieurs personnes en même temps. Je ne vais pas vous expliquer ce qu'est un logiciel, en tout cas, c'est autre chose qu'Excel.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Même demande, ça fait partie des éléments qu'on n'avait pas en pièce préparatoire. Pouvez-vous les diffuser ?

Monsieur le Président

Il n'y a pas de souci, ce sera fait. C'est vrai que je demande beaucoup au personnel administratif qui a un travail monumental à faire après chaque conseil, et on peut oublier.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Ce n'est pas du tout une critique, mais une demande.

Monsieur le Président

Il faut me le rappeler, et on le fera. S'il n'y a pas de questions, on va voter sur les sorties de biens de l'inventaire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

4.j : Sorties de biens de l'inventaire	Nombre de votants	16
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	16

k) Budget CAS 2020

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Pour rappel, ce comité d'aide sociale a été créé en fin d'année dernière, il est donc tout récent. Pour cette année, on propose de reconduire le budget qui avait été voté l'année dernière, à savoir 15 000 euros, quitte à le ré-amender au BR2 en fonction des dossiers qui seront déposés auprès de ce comité. Il est donc proposé une enveloppe de 15 000 euros pour le comité d'aide sociale.

Monsieur le Président

Cela répond au moins en partie à la question diverse de Monsieur GERARDIN. Effectivement, l'année dernière, on avait mis 15 000 euros, mais comme on a créé le comité tardivement, on n'a pas consommé ces 15 000 euros. Cette année, puisqu'on l'a mis au budget en début d'année, on devrait pouvoir les consommer, et peut-être amender si c'est nécessaire.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Pour information, on a traité seulement deux dossiers l'année dernière.

Monsieur le Président

Ce comité est-il sur le site de l'université ? Il faut diffuser, et que les collègues sachent que le comité existe.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Je ne sais pas.

Monsieur le Président

Comment peut-on faire pour mettre ce comité sur le site de l'université ?

Monsieur Olivier PORTERCOP, BIATSS (972)

Déjà peut-être en faire part à Monsieur Nagau, vice-président à la Communication, et peut-être ouvrir une nouvelle rubrique.

Monsieur le Président

Oui, je pense.

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles

Avant de le mettre sur le site Internet, il faudra peut-être préciser la procédure, parce qu'il ne me semble pas, à moins que j'aie oublié quelque chose, qu'il y ait une procédure déterminée pour déposer la demande et instruire le dossier. Si tout ça n'est pas précisé, l'information risque d'être trop large sur le site.

Monsieur le Président

C'est vrai.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

C'est précisément l'objet de ma question diverse : comment les collègues et les personnels qui en ont besoin peuvent-ils entreprendre la demande ? Il faut déjà que l'information existe, et effectivement, avoir une description de comment faire, avec toutes les conditions de confidentialité, etc.

Monsieur le Président

On va réfléchir. Il faut que le comité figure sur le site de l'université, puis on verra s'il faut mettre des arguments pour l'accompagner, ou mettre un de nos téléphones ou une adresse électronique pour avoir un référent pour les personnes qui veulent nous joindre, et avoir facilement une réponse. Monsieur le DGS.

Monsieur Bruno MALHEY, Directeur général des Services

La procédure existe, elle a été déterminée par le CAS lui-même lors de sa première réunion. La saisine se fait via les assistantes sociales sur les pôles respectifs qui sont mis à disposition par les CROUS des deux pôles, pour les raisons de confidentialité évoquées. Ensuite, si les assistantes sociales jugent que ce dossier est purement social ou au contraire comporte des mesures correctives financières, le comité se réunit. La procédure existe, et il est vrai qu'elle a tardé à se mettre en place et à être diffusée. La convention avec le CROUS, malgré des demandes réitérées, a été longue aussi à être signée.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Faut-il mettre toute la procédure sur le site ou mettre les grandes lignes, et une fois que les dossiers sont déposés, pouvoir travailler ? On va réfléchir à ce que l'on met sur le site, mais il faut qu'il figure.

Monsieur Fernand SABIN, Rectorat MTQ (972)

Juste une précision, il s'agit d'un partenariat avec le CROUS, et il ne s'agit pas de l'aide sociale aux étudiants, c'est l'aide sociale au personnel.

Monsieur Bruno MALHEY, Directeur général des Services

Oui, uniquement.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter sur le comité d'aide sociale. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

4.k : Budget CAS 2020	Nombre de votants	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	15

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant, la parole à Monsieur SUBITS.

l) Ex-FSDIE – part aides sociales étudiants**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

C'est l'ex FSDIE. C'est la part sociale qui est attribuée aux étudiants. Comme chaque année, on a au total 26 300 euros répartis de la sorte : 15 280 euros pour la Guadeloupe, 11 020 euros pour la Martinique. C'est basé sur le nombre d'étudiants réels au 1^{er} janvier. On a une répartition de 41,9 % pour la Martinique, et 59,1 % pour la Guadeloupe, arrondis à 0,1 près. On propose le vote sur le montant total de l'enveloppe, 26 300 euros, et la répartition, à savoir 15 280 euros pour la Guadeloupe, et 11 020 euros pour la Martinique, pour les aides sociales directes aux étudiants.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions des étudiants ? S'il n'y a pas de questions, on va voter sur l'ex-FSDIE, sur le pourcentage.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Sur les montants.

Monsieur le Président

Reprenez le montant.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

15 280 euros pour la Guadeloupe, 11 020 euros pour la Martinique.

Monsieur le Président

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Il faut faire des projets proportionnés à votre budget.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Ce n'est pas la part projet. Il y a une part projet, mais là, c'est la part aide sociale. C'est deux choses différentes.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

J'allais faire la même remarque que Monsieur SUBITS, c'est les besoins sociaux pour manger, pour se loger, pour se vêtir, transports ou autres.

Monsieur le Président

On est en train de travailler sur toutes les aides dont les étudiants pourraient avoir besoin, et il y a beaucoup d'organismes d'aide pour les étudiants, qu'ils ne connaissent pas. On est en train de travailler sur tout ce dont vous pouvez avoir besoin dans votre vie d'étudiant, et comment accéder à ces aides. Quelqu'un travaille

sur le projet. Il existe beaucoup de choses, mais vous ne le savez pas. Il faut faire un travail de fourmi pour comprendre tout ce qui existe.

4.l : Part aides sociales étudiants	Nombre de votants	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	15

m) Adhésions aux associations professionnelles

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant, vous avez reçu ce document. Cela se fait déjà, mais on a quand même voulu que ce soit régularisé, parce qu'il y a des associations de DRH, de DSIN, de Présidents d'université, la CPU. On a ajouté les associations des vice-présidents étudiants et des vice-présidents CFVU.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Monsieur le Président, il y a également l'association des responsables immobiliers de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Président

Il y a des associations de ce type ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Oui, ça existe.

Monsieur le Président

Tu veux y aller ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

... ça l'appelle l'ARTIES (association des responsables techniques immobilières de l'enseignement supérieur).

Monsieur le Président

On va l'ajouter. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

4.m : Adhésions aux associations professionnelles	Nombre de votants	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

5) Ressources humaines (vote)

n) 2ème campagne 2nd degré : publication des emplois et des profils

Monsieur le Président

Je passe la parole à Madame BERTO GAL pour la campagne pour les enseignants du second degré.

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Bonjour, je suis directrice adjointe des ressources humaines. Concernant la campagne du second degré, nous avons reçu le tableau présentant les postes pour le pôle Guadeloupe, mais nous n'avons pas reçu la validation du pôle Martinique. La campagne du second degré a été présentée aux conseils pléniers, sous réserve de validation du conseil de pôle Martinique en date du 9 mars 2020. À ce jour, nous n'avons pas reçu le tableau validant la campagne du second degré pour le pôle Martinique. C'est la raison pour laquelle je vais vous présenter uniquement celle du second degré pour la Guadeloupe.

Pour la Guadeloupe, un poste a été présenté pour la seconde campagne du second degré. Il s'agit du poste PRCE0216, en sciences médico-techniques, qui a obtenu un avis favorable du conseil d'UFR, un avis réputé avoir été donné pour le CTS, un avis favorable du conseil de pôle, et un avis défavorable du cadre plénier.

Monsieur le Président

Le conseil donne un avis, et il appartient au conseil d'administration de donner son point de vue sur ce poste. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

J'aimerais faire une petite intervention sur le contexte du conseil académique, parce que je suis également élu au conseil académique. Nous avons vécu un conseil académique assez compliqué et assez difficile. Je crois que le personnel administratif a été relativement marqué par toutes ces interventions. En effet, comme vous le savez, depuis un mois, un mois et demi maintenant, il y a eu quelques mouvements de collègues qui ont un certain nombre de revendications, et un certain nombre d'entre eux sont élus dans des conseils, et ont décidé (puisque ça peut se consulter dans les PV) de voter contre la plupart des propositions du Président. Ils sont rarement majoritaires. Parfois, ils arrivent à obtenir un vote majorité, mais c'est une attitude d'obstruction volontaire de fonctionnement de l'établissement. Fort heureusement, ils sont une minorité, donc en général, la plupart des propositions sont adoptées, mais parfois, il arrive que dans les discussions, une confusion s'installe, et qu'on ait des avis qui soient parfois défavorables. Pour l'instant, je crois que c'est la première fois que ça arrive. En général, les votes de ces personnes sont minoritaires. Il y a donc un effet de contexte, puisque certaines personnes (et je prends mes responsabilités en le disant) ont décidé d'essayer de déstabiliser cet établissement, parfois de manière relativement quasi obscène, en invitant des collègues, des personnels et des étudiants à des entreprises de délation ou de diffamation de diffusion de documents non autorisés. Je parle sous la gouverne du président, ni le ministère, ni les académies n'ont joué ce jeu, fort heureusement, puisque nous sommes tous, chacun à notre niveau, garants du bon fonctionnement démocratique des institutions, en particulier de l'université. Je voulais donc juste apporter cette précision de contexte.

Monsieur le Président

Bien, on va voter sur le poste 216, si vous n'avez pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Je motive, comme d'habitude. Le CT n'ayant pas pu se tenir hier, et devant statuer et fournir un avis sur cette question-là, l'ensemble des membres du CT n'ont pas voulu siéger, parce qu'ils ont reçu les documents en retard. C'est peut-être un effet des dysfonctionnements organisés qui se sont produits dans la chaîne, mais toujours est-il que l'on fait une demande unanime de résoudre cette question. On l'avait déjà évoqué en CT, on a systématiquement des éléments partiels ou qui arrivent en retard, et c'est extrêmement compliqué pour les représentants des personnels. Il ne s'agit pas de rentrer dans la polémique ou dans un système clanique, mais il faut qu'on puisse avoir le temps de réfléchir et de débattre sur ces éléments. C'est pour cette raison que je vote contre.

Monsieur le Président

Je répondrai tout à l'heure, on va finir avec les enseignants.

Pour le poste suivant, le 513, on a la même problématique que le poste précédent. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur GERARDIN pour la même raison.

Je vais répondre à la question. Comme je l'ai dit en début de séance, le fonctionnement polaire ralentit de façon très significative le fonctionnement de l'université. On reçoit trop tardivement les documents des pôles, alors même que les instances de l'université sont programmées longtemps à l'avance. En effet, nous avons une programmation en central jusqu'à la fin du mois de juin. Pour aller dans ton sens, un conseil de pôle a eu lieu hier en Martinique, et au moment où on vous parle, on n'a pas reçu le compte-rendu du conseil de pôle de Martinique, sauf s'il est arrivé pendant la séance maintenant. Madame GABOURG était certainement au conseil de pôle hier.

Madame GABOURG, étudiante (972)

Je suis contente que vous me le fassiez remarquer, parce qu'avec nos camarades étudiants, on se demandait ce qu'il s'était passé. On a tenu un conseil assez houleux hier, on a discuté des postes, et on ne comprend pas. On nous a mis une pression pas possible pour que les décisions soient prises, pour que ça remonte pour le conseil d'administration d'aujourd'hui, et on apprend que rien n'est remonté. On ne comprend donc pas. On nous a limite mis le couteau sous la gorge, les décisions ne leur convenaient pas. Visiblement, c'est à cause de ça que le compte-rendu n'a pas été remonté. Je vous assure qu'on en a parlé longuement hier en conseil de pôle.

Monsieur le Président

On a vérifié ce matin à 8 heures, on n'avait pas les éléments. Madame BERTO GAL, entre 8 heures et maintenant, avez-vous reçu quelque chose ? Sachant que même si on reçoit maintenant, ce n'est pas possible, parce qu'on n'a pas le temps de réfléchir, pas le temps de discuter. C'est le meilleur moyen d'avoir des ennuis.

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Je n'ai pas encore reçu le PV du pôle Martinique.

Monsieur le Président

Il est 11 heures 20, on n'a pas reçu le PV, on ne peut donc pas délibérer. Voilà les problèmes auxquels nous devons faire face. C'est en central qu'il y a des problèmes. Nous sommes en central aujourd'hui, et se pose la question à un conseil central. Or, le conseil central n'a pas les éléments pour délibérer. C'est la même question que celle posée pour le CT. J'ai prévenu les collègues qui gèrent ces différents conseils, une fois que le délai est arrivé, ils peuvent diffuser les informations que nous avons, qui dépendent de nous. On n'est pas responsable de ce qui vient des pôles. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

J'ai une question qui concerne Madame BERTO GAL au service des Ressources humaines. Compte tenu du caractère aléatoire et discrétionnaire des transmissions en provenance du pôle Martinique vers l'administration générale, et suite aux délibérations du conseil académique, il avait été demandé par Monsieur le Président que les élus de l'UFR LSH se réunissent, donc la faculté des lettres et sciences humaines sur le pôle Martinique, afin de valider la campagne d'emploi des ATER. Pour le CAC, au début, il n'était donc pas question de voter cette campagne, puisqu'il n'y avait aucune décision, ni du pôle, ni de la composante. Pour toutes les autres composantes, ça a été voté favorablement, mais pour la composante LSH qui ne s'était pas réunie, on a voté sous réserve qu'elle se réunisse. J'ai cru comprendre que puisque la doyenne ne souhaitait toujours pas réunir son conseil, je crois que plus d'un tiers des administrateurs de l'UFR LSH se sont réunis comme le prévoit leur statut, et ont délibéré sur les campagnes d'emploi de la composante, avec les éléments dont ils disposaient, c'est-à-dire les demandes des départements, etc. Je sais qu'ils ont fait des remontées, parce qu'ils me l'ont dit, à la suite de ce conseil d'UFR. Puisqu'on n'a pas de PV du conseil de pôle, on ne sait pas s'il a validé ou invalidé ces éléments. Les avez-vous, et nous les avez-vous transmis ? On parle quand même d'emplois qui sont nécessaires aux activités pédagogiques des contractuels, donc des ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) pour l'année qui va

commencer en septembre. C'est ma question. Des collègues essayent tout de même de fonctionner dans ce chaos organisé.

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Concernant l'UFR LSH, nous avons effectivement reçu le compte-rendu de la réunion extraordinaire qui s'est tenue hier à 11 heures 30, avec 11 membres présents et représentés, et qui ont délibéré sur des postes d'ATER, et le poste de PRCE.

Monsieur le Président

Je rappelle qu'en conseil académique, j'avais dit que ce n'était pas réglementaire, parce que c'était passé uniquement au niveau des conseils d'UFR, pour la majorité des postes d'ATER, sauf pour les LSH où il n'y avait pas de conseil d'UFR, ce n'était pas passé du tout. Pour ne pas mettre en péril la formation des étudiants pour septembre, au niveau du conseil académique, j'ai accepté de voter et de faire voter le conseil d'administration que sur l'avis des conseils d'UFR, parce que je sais très bien qu'on n'aurait pas eu l'avis du conseil de pôle. J'ai donc engagé l'établissement sur un vote, sans savoir l'avis du pôle qui n'est toujours pas arrivé, concernant uniquement les ATER, pas les autres postes. Monsieur COLOT.

Monsieur Serge COLOT, MCF (972)

De toute évidence, hier apparemment, se sont tenus dans l'urgence deux conseils exceptionnels parallèles pour cette faculté LSH. Vous nous parlez d'un conseil exceptionnel avec 11 membres présents, et visiblement, un autre conseil exceptionnel a eu lieu avec quatre autres membres qui se sont prononcés. En conseil de pôle, nous sont remontées les décisions de cette deuxième réunion exceptionnelle avec quatre membres présents. Je ne peux pas vous dire quels sont les postes, mais finalement, la plupart des postes n'ont pas reçu d'avis favorable au sein du conseil de pôle, précisément parce que nous avons questionné la tenue de ce fameux conseil exceptionnel qui a eu lieu avec une consultation, par un courrier électronique. Et lorsque nous avons questionné l'admissibilité de ce nombre de votes, nous avons été pris à partie.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

Monsieur COLOT, j'ai été informé de la tenue d'un conseil électronique, sans ordre du jour et sans quorum, où il y aurait eu des consultations par mail. Bien entendu, le caractère légal de cette procédure est très douteux, et c'est pour ça qu'on ne l'a pas mentionné. Nous sommes quand même à l'université ! En revanche, un conseil s'est tenu avec des membres physiquement présents, une majorité, un quorum. Ce sont ces éléments qui font foi et qui ont été valablement transmis. Peut-être que la direction du pôle Martinique n'a pas choisi de mentionner ces éléments, et a choisi le volet électronique, mais on ne peut pas faire n'importe quoi. C'est bien le conseil d'UFR qui s'est tenu régulièrement à la demande d'un tiers de ses membres avec un quorum de 11 personnes sur 20, qui a délibéré, et qui, je pense, doit être examiné aujourd'hui. Sinon, on est en pleine farce.

Monsieur le Président

On avait bien précisé au conseil académique que les postes de LSH seraient vus aujourd'hui que s'il y avait un conseil d'UFR pour les valider. C'est ce qui a été fait. Madame BERTO GAL, le conseil d'hier a-t-il validé d'autres postes ?

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Je vais vous citer les postes qui ont été validés par le conseil hier. Il s'agit des postes ATER 0047, ATER 600, ATER 0382, et le poste PRCE 0191. Pour les autres postes, nous n'avons pas reçu de validation.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

Peut-on avoir les disciplines pour les trois ATER, s'il vous plaît ?

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Pour le poste ATER 0047, il s'agit de la discipline géographie physique et environnementale Caraïbe. Pour le poste ATER 600, il s'agit de la discipline culture et langue régionale créole. Le poste ATER 0382, culture et langue régionale créole. Le poste PRCE 0191, pour une discipline en géographie physique et humaine régionale.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

Merci.

Monsieur le Président

Je me suis perdu. Sur les documents qui sont dans les chemises, il y a plusieurs postes de LSH.

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure (971)

Sur la deuxième page se trouve le 600. Mais je ne trouve pas les autres.

Monsieur le Président

Le 0047 est derrière.

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Il y a le poste ATER 682. Ensuite, sur la page suivante...

Monsieur Michel GEOFFROY, PR (971)

Et le 47 derrière. Ils sont donc tous là.

Monsieur le Président

Ce sont les trois postes qui ont été validés, plus le poste de PRCE qui a été validé par le conseil d'UFR. Madame GABOURG.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante

De mémoire, je peux vous affirmer que ce sont des postes sur lesquels nous nous sommes prononcés hier. Ces postes étaient dans les tableaux que nous avons. Je m'en souviens très bien. Par contre, les tableaux étaient différents de ceux que vous avez. Nous n'avions pas les mêmes tableaux hier, mais les postes que Madame BERTO GAL a énoncés faisaient partie de ceux sur lesquels nous nous sommes prononcés.

Monsieur le Président

D'accord. S'il n'y a pas de questions, on va voter sur les trois postes d'ATER et de LSH, plus les postes de l'INSPE et FDE. Monsieur LETICEE demande la parole.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF (971)

Monsieur le Président, je m'exprime en tant qu'élu du conseil d'administration de l'Université des Antilles, pas en tant que VP du pôle Guadeloupe. Je pense que ce moment est assez important et grave. En effet, les postes d'ATER permettent que nos jeunes étudiants aient une chance d'embrasser la carrière d'enseignant-chercheur un jour. Je trouve particulièrement déplorable que pour des querelles de bas niveau, de caniveau, on puisse mettre en péril l'avenir des étudiants, quels qu'ils soient, guadeloupéen ou martiniquais. Je ne peux que rejoindre Monsieur ALICE, et j'interpelle les représentants des recteurs, parce qu'on ne peut plus continuer comme ça. On arrive à ces situations de blocage. Une composante décide de ne pas satisfaire la campagne d'emploi, de se réunir après les dates fixées. Là, nous sommes en train de débattre, de faire des procédures capillotractées, parce qu'il s'agit des étudiants. On ne peut plus prendre les étudiants en otage de la sorte. Voici la remarque que j'avais à faire, que chacun puisse prendre ses responsabilités. Je compte particulièrement sur les représentants des recteurs pour que ce soit remonté au ministère, pour qu'on puisse avoir une sanction. Il ne s'agit plus du jeu politique, ça devient nauséux, nauséabond. Nous ne sommes pas sur un étal de marchand de poissons, c'est une université ! Quelle image donne-t-on à nos jeunes ? Nous avons des représentants extérieurs, et quelle image donne-t-on ? Cette université existe, parce que des gens ont mené des combats pour avoir cette université. Voilà la seule remarque que j'avais à faire, Monsieur le Président, et j'espère que vous allez mettre une certaine sévérité.

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour cette remarque. Nous allons la passer au vote. Oui, Monsieur ALICE ?

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure (971)

Monsieur le Président, je ne suis pas surpris. Dès le début de votre mandature, il y a eu une abstention lors du vote de la présidence des sept représentants du pôle Martinique, et une attitude permanente pour

contourner la loi, pour freiner tout ce qui se ferait dans cette université. Cette attitude lamentable pénalise sur le court terme et sur le moyen terme l'avenir des étudiants de Guadeloupe et surtout de Martinique. Je ne peux pas comprendre qu'à ce niveau de responsabilité, on puisse obérer l'avenir des jeunes du pôle Martinique. Ceci est inacceptable. On va les voir encore gesticuler, avec la complicité de certains journalistes, mais une fois pour toutes, il faut crever cet abcès. L'université a besoin de fonctionner. Je suis de ceux qui ont créé cette université. Nous l'avons créée de toutes pièces, et ça n'a pas été simple. Nous nous sommes battus pour l'avoir, pour voir cet outil important de développement de notre jeunesse, mis à mal par quelques personnes « cinglées ». Cela me pose un problème. Je pense qu'à court terme, comme tu l'as dit, Cher Ami LETICEE, il faut que les recteurs prennent leurs responsabilités, ainsi que le ministère. Je ne comprends pas qu'on puisse volontairement ne pas réunir un conseil d'UFR pour bloquer l'institution. Je ne comprends pas.

Monsieur le Président

OK. Madame GABOURG.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Pour poursuivre sur la même lancée que Monsieur ALICE, hier, nous et les étudiants avons été pris à partie lors de ce conseil, parce que nous ne nous sommes pas forcément prononcés en faveur de ce genre de communication. En effet, on nous a présenté un conseil qui s'était tenu en ligne, chose qui, il me semble, est illégale. Nous avons donc refusé de donner des avis favorables à ce genre de choses. Si nos étudiants commencent à aller dans ce sens-là, ça ne sert à rien. On a donc voté en notre âme et conscience, sachant que ça bloquerait les étudiants, on en avait largement conscience, mais on ne pouvait raisonnablement pas se prononcer favorablement en faveur de postes qui auraient été votés en ligne, dont on nous présente une espèce de procédé en BAL électronique qui aurait été transmis. On a donc refusé. Ceci dit, si l'information était remontée correctement, avec un conseil qui s'était tenu à 11 heures, comme vous dites, avec 11 membres présents, nous aurions bien évidemment voté pour. Mais dans la mesure où on nous présentait un truc électronique, on a voté contre, parce que pour nous, c'était totalement intolérable et impensable de soutenir ce genre d'action.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Juste pour répondre sur la question de vote en ligne, c'est une procédure qui devrait être sécurisée, c'est une vraie organisation, et on ne décide pas du jour au lendemain de faire un vote en ligne. Ça ne se passe pas comme ça. Il y a une organisation derrière et il faut être sûr que tout est sécurisé pour éviter des dérapages. Je ne sais même pas quel était le quorum des gens qui ont voté en ligne. Je veux voter aussi en ligne.

Avant de passer la parole à Monsieur PORTECOP, la parole à Monsieur SABIN.

Monsieur Fernand SABIN, rectorat MTQ (972)

Les académies ne sont pas insensibles à ce qu'il se passe. L'Université des Antilles est une université jeune, expérimentale, et nous sommes conscients, depuis 2017, qu'il y a beaucoup de difficultés, mais il y a beaucoup de choses qui se font au sein de la gouvernance actuelle. Comme l'a dit le commissaire aux comptes, les choses avancent, les difficultés existent, mais nous pensons que l'opération « réinventons l'université » est une opportunité pour mettre les choses à plat, pour voir les points critiques, ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement pour faire en sorte que les remontées se fassent du terrain, et que ça puisse remonter également ensuite aux académies pour que les acteurs du terrain, ceux qui font face à ces difficultés puissent mettre tout ça en exergue, pour peut-être faire des réaménagements, des adaptations pour une meilleure gouvernance, quels que soient les hommes. On ne parle pas des personnes, mais du fonctionnement même de la gouvernance. Nous sommes conscients qu'il y a vraiment des difficultés. Voilà ce que je peux dire actuellement.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS (972)

Merci Monsieur le Président. Malgré sa taille, notre université est grande. Elle est le résultat de l'alliance de deux territoires, de deux sociétés, d'une antériorité, d'une vie en commun, et cela depuis déjà plus de 30 ans. Nous sommes présents, nous représentants de la Martinique. Pas tous, mais nous sommes présents ici aujourd'hui pour porter la voix de ceux que vous n'entendez pas, de ceux qui jouent le jeu des institutions, pour porter la voix de ceux qui chaque matin viennent et aspirent à avancer dans la recherche, à progresser

dans leurs études, à afficher une nouvelle dynamique. C'est bien pour cela qu'avec force, je tiens à exprimer une fois de plus l'expression d'une voix qui vient de la Martinique, et qui tient à dire que la Martinique est là.

Monsieur le Président

Merci Monsieur PORTECOP pour cette remarque constructive. Madame BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL, adjointe DRH

Monsieur DAVID vous a distribué la deuxième partie du tableau, puisqu'elle n'était pas sur la tablette numérique. Cette partie vous a donc été distribuée pour compléter.

Monsieur le Président

Bien, on va faire deux votes, un pour les postes de PRAG/PRCE et un vote pour les postes d'ATER. On va d'abord voter sur les postes de PRAG/PRCE. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient, qui vote contre ? Merci.

5.n : 2 ^{ème} campagne 2 nd degré : publication des emplois et des profils	Nombre de votants	de
PRCE, poste 0216, IUT 971	Ne prend pas part au vote	0
PRAG, poste 513, INSPE 972	Abstention	0
PRCE, poste 0191, UFR LSH	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	14

o) Campagne ATER – publication des postes

Monsieur le Président

Après, nous avons le vote pour les ATER. Pour les ATER de Guadeloupe, le CAC a validé l'ensemble des postes. Pour les ATER de Martinique, le conseil académique avait validé les postes de l'INSPE et il restait les postes de LSH, parce qu'il n'y avait pas du tout eu de conseil pour LSH. Le conseil s'est réuni hier et a validé trois postes.

Nous allons voter pour l'ensemble des postes d'ATER qui ont reçu un avis favorable du conseil académique, plus les trois postes de LSH. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Madame KECLARD.

Madame Lisiane KECLARD, personnalité extérieure (971)

J'ai effectivement voté pour les postes pour ne pas bloquer les étudiants, mais je ne trouve pas normal qu'on travaille dans ces conditions-là. Ça fait plusieurs fois, depuis que je suis au conseil d'administration, qu'on revient sur les procédures, et qu'on dit qu'il faut absolument être adossé aux procédures au niveau de l'université. La prochaine fois, je ne voterai pas. Je ne veux pas figer les choses, mais je pense qu'il est important d'avancer dans cette mise en place de procédures, et que le conseil d'administration refuse de voter tout ce qui ne suit pas la procédure classique. Chaque fois, on trouve des raisons. C'est vrai, il y en a qui sont importantes, mais on n'avance pas sur ces procédures, et il faut que les gens qui ne suivent pas les procédures soient pénalisés. On dit que ça ne va pas, mais on vote toujours, parce qu'on veut que les choses avancent. Il faut sortir de cette logique, et mettre en place une logique différente. Si on reste dans cette logique, on dira toujours qu'on va voter.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

C'est une des raisons pour lesquelles je vote contre. Il y en a deux. J'en appelle solennellement au Président, au nom de tous les membres du CT, c'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas réunis hier. Vous imaginez, il y a eu quatre réunions dont celle du CT sur le même objet, alors que les documents devaient nous être parvenus 8 jours avant. Le même jour, c'est quelque chose d'intenable. C'est une manifestation,

et il y a un appel solennel de tous les membres du CT, toute organisation syndicale confondue, à ce que Monsieur le Président se saisisse des voies et moyens pour qu'on puisse respecter les procédures. Par exemple, vous avez une délégation de pouvoir sur la répartition des emplois, du CA. S'il y a une épée de Damoclès à mettre sur les instances, avec des calendriers précis, et que vous ne faites pas un calendrier précis pour tenir les délais, moi président, je ferai une proposition pour ne pas pénaliser l'établissement, et je la soumetts aux CT et CA. Vous pouvez vous substituer au CA compte tenu de votre délégation de pouvoir, et tenir les délais s'il le faut. À titre personnel, et au titre de mon syndicat qui est le SPEG, je vote non, parce qu'il n'y a pas de respect de la répartition des emplois telle qu'elle est établie par la loi.

Monsieur le Président

Merci. Je suis entièrement d'accord avec vous, Madame KECLARD. On le dit à chaque fois, ça ne passera pas au niveau du CA.

Madame Lisiane KECLARD, personnalité extérieure (971)

Ils savent très bien que ça va passer, parce que ça passe toujours.

Monsieur le Président

Non, ça ne passera pas. Là, on a voté uniquement sur les ATER, parce que je ne voulais pas bloquer la formation des étudiants. Tu n'étais pas encore arrivée, mais en début de séance, j'ai clairement dit que notre mission première était de former les étudiants. À partir du moment où l'on prend les étudiants en otage, je change d'attitude. On ne peut pas ne pas voter les postes d'ATER, parce qu'à la rentrée de septembre, ils risquent d'être pénalisés. C'est pour cela que j'ai fait cette parenthèse pour les étudiants, et uniquement pour ces types de postes. Maintenant, je ne peux pas tenir compte du conseil de pôle qui a eu lieu hier soir. Même si c'était arrivé ce matin, ce n'est pas possible. On ne peut pas travailler sur des documents qui arrivent le matin d'un conseil central. Vous m'auriez posé des questions auxquelles je n'aurais pas pu répondre, parce que je n'aurais pas vu les documents avant. Pour aller dans le sens que vous demandez, nous avons fait un document, une chaîne de validation des instances en disant par où il faut passer quand vous demandez un recrutement de professionnels, de contractuels, de maîtres de conférences, de vacataires. On a fait une chaîne de validation pour savoir par quoi il faut passer, et les différentes instances en amont, avant d'arriver au recrutement. Tout est fait et diffusé. Nous avons aussi fait un planning des réunions en central : les conseils d'administration, les comités techniques, les conseils académiques. En début d'année, jusqu'au mois de juin, ce qui veut dire que tout le monde est au courant. Les pôles savent très bien qu'avant de valider en central, on a besoin des éléments. Quand on fait un conseil la veille, vous savez très bien que ces éléments-là ne vont pas passer en conseil. Si j'étais laxiste, ce matin, je vous aurais demandé de revenir, et en cours de séance, je vous aurais proposé de valider. C'est non, je ne peux pas. On a validé que ce qui est fondamental pour la prise en charge des étudiants, la formation des étudiants. On a voté sur les postes. Merci beaucoup.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Monsieur le Président, on ne peut pas accepter.

Monsieur le Président

J'espère que les choses ne vont pas se reproduire, je le souhaite vraiment. Mais comment faire, Monsieur GERARDIN, quand des élus en face dysfonctionnent au lieu d'essayer de fonctionner ? Ils trouvent d'autres systèmes, ils font un vote électronique, et sans quorum.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Imaginez, président, hier, il devait y avoir quatre réunions en même temps, deux de LSH, une du pôle Martinique, et une du CT sur le même objet. C'est délirant !

Monsieur le Président

Sachant que notre CT était programmé et que tout aurait dû être fait en amont, et accepter qu'il fonctionne normalement.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

C'est délirant.

Monsieur le Président

C'est effectivement déliant, mais malheureusement, on a du mal à faire adhérer certains au travail pour lequel ils sont payés. Je rappelle que quelqu'un qui n'est pas bien sur un poste électif peut très bien démissionner. Je peux démissionner, et n'importe qui peut démissionner. Démissionner sur un poste électif n'est pas démissionner sur un poste de professeur ou maître de conférences. On reste professeur, maître de conférences, et si on n'est pas bien sur un mandat électif, on peut très bien se retirer ! D'autres personnes assureront les fonctions. Madame CASSIN.

Madame Laura-Line CASSIN, MCF (971)

Monsieur le Président, j'ai bien entendu tout ce qui a été dit, et j'ai quand même l'impression que nous sommes les objets d'une manipulation organisée, c'est-à-dire qu'il y a clairement une volonté d'obstruction, de faire en sorte que les documents ne parviennent pas à temps, pour que finalement on ne vote pas. Le but est qu'à la fin, nous, les membres du conseil d'administration (comme ça a été le cas pour le CT), nous ne nous prononcions pas, et qu'à la fin, on puisse dire qu'il n'y a pas de campagne d'ATER, pas de campagne de recrutement, que le budget n'a pas été voté.

Monsieur le Président

Merci, Madame CASSIN. On va passer au point suivant.

5.0 : Campagne ATER – publication des postes	Nombre de votants	15
Postes ATER de Guadeloupe et de Martinique. Concernant l'UFR LSH, seuls les postes examinés par le conseil de composante extraordinaire du 9 mars 2020 sont soumis au vote (postes 0047 – section 23, 600 – section 73, 0382 – section 73)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	14

6) Affaires scientifiques et pédagogiques (vote)

p) Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés

Monsieur le Président

Je vous rappelle qu'au niveau du ministère, il y a eu une longue discussion concernant l'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires. Le ministère a permis à toutes les universités d'augmenter le droit d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires. L'année dernière, c'était la première année, et certaines universités ont gardé le même fonctionnement. Cela veut dire une réduction partielle, donc les étudiants ont payé exactement les mêmes droits que les étudiants européens. Cette année, certaines universités ont travaillé, et ont augmenté leurs coûts d'inscription pour certains étudiants, en fonction des pays, du PIB du pays, d'un certain nombre de choses. Dans notre position, en Caraïbe, les PIB des pays voisins sont tous inférieurs aux nôtres. Si nous voulons rayonner dans la Caraïbe, il ne suffit pas que nous partions dans la Caraïbe, mais il faut que les autres puissent venir aussi chez nous. J'ai donc demandé à ce que les étudiants qui viennent chez nous payent le même prix que ceux qui sont sur nos territoires. Cette année, je voudrais donc qu'on reste comme l'année dernière, et qu'on ne change pas, qu'on puisse garder le même droit d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et nos propres étudiants. Voilà ce que je vous demande de voter.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Juste une précision, à l'Université des Antilles, comme dans toutes les universités, Monsieur le Président a le pouvoir de soumettre cette proposition dans la limite de 15 % de l'effectif.

Monsieur le Président

Oui, mais on n'a pas 15 % d'étudiants.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Non, le ministère avait fait la projection, la tendance ne doit pas aller au-delà de 3 %.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

6.p: politique d'exonération des droits d'inscription différenciés	Nombre de votants	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	15

7) Affaires immobilières

q) Délégations de maîtrise d'ouvrage des Rectorats à l'université :

Monsieur le Président

Monsieur HARAL, non pas en tant qu'administrateur, mais en tant que responsable du SGPI. Veux-tu prendre la parole ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Administrateurs, je voudrais vous exposer les raisons pour lesquelles l'Université des Antilles sollicite la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations immobilières (je dis bien certaines opérations immobilières) dans le cadre du contrat de convergence 2019-2022. Nous avons trois contrats : un premier contrat signé pour 2019-2022, un deuxième contrat 2023-2026, et enfin, il va rester deux ans pour terminer les opérations 2027-2029. Le premier contrat a été signé l'année dernière par le Premier ministre, le secrétaire d'État au développement durable, les présidents de collectivités, et aussi les OPCI, les communautés d'agglomération. Ça a été signé en juillet 2019, pour les deux départements de Guadeloupe et Martinique. Monsieur le Président a demandé d'être pédagogue. Avant d'attaquer le tableau pour présenter les différentes maîtrises d'ouvrage... (*Monsieur le Président : « Monsieur HARAL, vous avez 10 minutes, pas plus... »*) Je vais essayer de faire court, mais nos collègues étudiants ne connaissent pas forcément les différents métiers exercés à l'université. Notre cœur de métier est l'enseignement et la recherche, mais pour enseigner l'enseignement et la recherche, il faut des infrastructures, et c'est dans ce cadre que je présente des opérations très importantes pour le développement de l'université. Qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage ? C'est d'abord la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit, et c'est l'entité qui porte et qui bloque le projet de A à Z, depuis la phase de conception jusqu'à la phase de livraison de l'ouvrage, en passant bien sûr par l'exploitation du patrimoine, puisque comme l'a rappelé le commissaire aux comptes, l'université est affectataire des biens de l'État, et on gère ce patrimoine jusqu'à son éventuelle destruction. Autrement dit, sortir de l'inventaire de l'établissement. C'est une grosse responsabilité en termes de mise en place de financements, à travers les convergences, à travers tout le processus d'attribution des marchés publics, donc comment va réagir l'ouvrage, si on va le faire en entreprise séparée, en entreprise générale, en conception réalisation ? C'est de la responsabilité du maître d'ouvrage. Mais la responsabilité de mener à bien l'opération relève du maître d'ouvrage, autrement dit de l'université.

Comme je l'ai dit, les contrats ont été signés par les services de l'État et les collectivités. Les premiers financements vont arriver d'ici la fin du deuxième trimestre de cette année, courant juin. Pourquoi l'Université des Antilles demande-t-elle la maîtrise d'ouvrage ? Tout simplement parce que depuis quelques

années, il y a un désengagement des services de l'État. Je veux parler de la DREAL, ex-DDE, qui accompagnait les rectorats et universités à travers ce que l'on appelle une mission de conduite d'opérations, donc une mission à caractère général, technique, financière et réglementaire. La DREAL, depuis 2015, a arrêté sa mission en Guadeloupe. En Martinique, ils ont arrêté récemment, en 2018. Sur le pôle Martinique, ils ont commencé pour le restaurant universitaire, donc ils terminent. On n'a plus cette assistance. C'est un premier élément.

Deuxième élément, les rectorats ont des services de plus en plus réduits. En Guadeloupe, le service a été réduit à sa plus simple expression, et en Martinique, il reste quand même une cellule qui fonctionne, mais on ne sait pas pour combien de temps. Il faut donc que l'établissement assume ses maîtrises d'ouvrage. Les maîtrises d'ouvrage qui sont sollicitées se trouvent sur le tableau, et sont mises en évidence en jaune. Pour la Guadeloupe, il y a deux projets, l'extension de la bibliothèque du campus de Fouillole en *learning center*, pour la phase d'études. Puis des aménagements de divers locaux, notamment au pôle pour la formation continue et l'INSPE. Un premier projet s'élève à 255 000 euros, et un deuxième projet d'un montant de 632 000 euros. Cela a été validé en conseil de pôle, et en Martinique, les projets concernent la réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'UFR LSH, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la fac de droit et d'économie, la transformation de l'actuel restaurant universitaire, puisqu'un nouveau restaurant va être livré d'ici la fin de l'année, voire début d'année prochaine. L'ancien restaurant sera transformé en maison de la vie étudiante. Enfin, concernant l'INSPE, un schéma directeur sera commandé pour redéfinir le devenir de l'INSPE dans les années à venir, avec quelques petites réhabilitations.

Les opérations en blanc sont le campus santé qui est porté par la région, et c'est la région qui sera le maître d'ouvrage sur cette opération. C'est pour la Guadeloupe. Concernant la destruction du bâtiment recherche en Guadeloupe, il est prévu un projet de bâtiment vie étudiante multiservices, et ce projet est porté par le rectorat de Guadeloupe. En Martinique, il reste deux projets portés par la collectivité territoriale, c'est le bâtiment de recherche, et à l'INSPE, le projet de bâtiment 6, donc le confortement et le désamiantage qui sont assurés par le rectorat de Martinique.

Il y a donc un partage des responsabilités, en fonction de la complexité des opérations et du volume financier des opérations. Il y a un partage entre l'université, les rectorats et les collectivités, CTM pour la Martinique et région Guadeloupe pour le territoire de la Guadeloupe. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions. Je voudrais quand même préciser que toutes les opérations qui ont été menées sous la maîtrise d'ouvrage de l'université ont été menées à bien par mes prédécesseurs, moi-même ou mes collaborateurs. Je parle par exemple du bâtiment Merault qui a été fait sous maîtrise d'ouvrage de l'université, de la biologie marine qui a été faite sous la maîtrise de l'université, et plus récemment, il y a une dizaine d'années, la construction du bâtiment du PUR à l'entrée du Campus. Quand je suis arrivé à l'université, j'ai pris cette opération qui était aux oubliettes depuis quasiment deux ans, et on a mené à bien cette opération malgré des délais très contraints, sans compter les diverses réhabilitations qu'on a eu l'occasion de mener sur les différents sites de l'université.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur HARAL. Un projet risque de poser un petit souci, c'est le dernier, le projet de bâtiment de l'INSPE. Cela remonte à 2015, et traîne un peu. Le rectorat était maîtrise d'ouvrage. Je veux bien que l'on prenne une maîtrise d'ouvrage, mais il faudrait au moins faire la partie désamiantage, et après, s'il le faut, l'université prendra la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Exactement. Le rectorat de Martinique a commencé une opération sur le désamiantage du bâtiment 6, mais pour des raisons que j'ignore, depuis 2015, les bâtiments sont en stand-by. Il faut donc vraiment que le rectorat puisse terminer ce projet pour que par la suite, on puisse achever la partie réaménagement intérieur, parce qu'il s'agit de relocaliser l'administration de l'INSPE dans ce bâtiment, parce qu'il est prévu tout un projet pour revoir un peu tout le fonctionnement de l'INSPE. On milite avec Monsieur le Président, et je profite que le représentant du recteur soit parmi nous pour que le rectorat puisse achever cette opération. Juste la partie confortement et désamiantage, et on prendra la suite.

Monsieur le Président

On ne va pas se mettre en difficulté avec le rectorat, il faudrait qu'on trouve une entente pour que le bâtiment ne soit pas au ralenti. On a commencé en 2015, et pour l'instant, on ne voit rien. Monsieur SABIN, il faudrait voir comment on peut avancer ensemble ?

Monsieur Fernand SABIN, rectorat MTQ (972)

Monsieur Président, je l'ai inscrit en gras dans mes notes. On va continuer, puisque nous sommes en relation, pour essayer de faire avancer ce dossier.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN, puis Madame GABOURG...

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Qu'est-ce que le contrat de convergence, et qui paye ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

C'est l'État qui a appelé ça « Contrat de convergence », ça remplace les contrats de plan État/région (CPER). Le but était que les DOM puissent rattraper leur retard par rapport à la France hexagonale sur 10 ans. On a appelé ça contrat de convergence, mais je ne peux pas dire pourquoi.

Pour la deuxième question, « qui paye ? », c'est une très bonne question, c'est l'État et les collectivités qui payent, puisque généralement, dans les opérations CPER, l'établissement met zéro centime. Depuis que je suis là, j'en suis à mon troisième contrat de plan État/région, et c'est toujours soit l'État à 100 %, soit un co-financement État et collectivités majeures (la CTM pour la Martinique, et la Région pour la Guadeloupe). Anciennement, il y avait des fonds européens, et on faisait pas mal de réunions à l'époque avec Madame KECLARD quand elle était à la DDRT, mais il n'y a plus de fonds européens, ce sont les fonds État et les fonds collectivités.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Ils ne sont plus directement fléchés européens, mais ils sont européens dans les fonds de l'État et de la région.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Pour l'université, c'est une opération blanche, il n'y a pas de dépenses liées à l'établissement.

Monsieur le Président

Madame GABOURG.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Monsieur HARAL, j'ai deux questions et une petite précision. Monsieur TROADEC, directeur de l'INSPE, est inquiet concernant ce projet de réhabilitation de bâtiments, parce qu'il a peur que ça passe à la trappe, et ça nous inquiétait aussi. Ce serait bien effectivement que le rectorat met les bouchées doubles là-dessus, Monsieur SABIN, pour faire ce qu'il faut. Je vous laisserai répondre.

Je pose d'abord les questions à Monsieur HARAL. Qu'en est-il du bâtiment de l'INSPE qui abritait les chambres ? Je sais que ce n'est plus possible d'accueillir les étudiants. Une réhabilitation est-elle prévue dans les années à venir ou dans les mois prochains ? Ça devient assez contraignant pour les étudiants qui étaient hébergés à l'INSPE. Ainsi, certains n'ont pas pu trouver de logement auprès du CROUS, et ont dû se débrouiller comme ils pouvaient. Autre chose, qu'en est-il du pôle santé ? Je n'entends pas parler des avancées ou des travaux. Je m'étais penchée sur le sujet l'année dernière, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais depuis, je n'ai pas de nouvelles. Y-a-t-il une avancée ? Quelque chose a-t-il été fait au niveau de l'école de kinés ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Je vais commencer par la deuxième question concernant le pôle santé. L'opération a bien démarré, puisqu'on est dans la phase chantier. J'ai rencontré Monsieur VOLNY-ANNE, le responsable chez CTM de cette opération de terrassement. L'ensemble des marchés ont été attribués. Si vous avez l'occasion de passer à proximité, vous verrez que le chantier a démarré. Il doit être réalisé sur deux ans.

Au niveau de l'université, une convention va être signée rapidement entre le rectorat et l'université pour attribuer une petite subvention pour la partie service d'ouvrage pour la partie équipements. Il faut compter au moins 1 million d'euros pour équiper le bâtiment en termes de mobilier, pour la partie informatique, toute la partie unité pédagogique. Cette opération a démarré, et pour l'instant, elle ne pose pas de difficultés particulières. Ça fonctionne bien.

Concernant la première question sur le devenir de l'INSPE, on a dit, pour le bâtiment 6 que le nécessaire sera fait pour que le rectorat puisse poursuivre. Sur les autres bâtiments, je sais que Monsieur TROADEC a fait fermer les chambres. Je ne connais pas les motivations pour lesquelles il a décidé de ne plus renouveler les contrats de location, mais dans le plan de convergence, il est soi-disant prévu que le site de l'ESPE soit complètement revu, repensé, puisqu'on n'est plus dans l'ancien système de l'école normale et IUFM, où il n'y a ni hébergement, ni restauration. L'INSPE doit se recentrer sur sa mission première, et dans cette étude, ce sera peut-être plus le CROUS qui sera amené à gérer le logement, et l'INSPE sera concentrée sur la partie pédagogique. La location de logement est vraiment un métier. Les logements sont insalubres, mais ce n'est pas du tout la vocation de l'INSPE. C'est ce qui est ressorti avec le rectorat, que l'INSPE se recentre sur sa mission première, et qu'elle n'ait plus vocation à gérer du logement, ni de restauration, ou de la restauration légère type cafétéria.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Ça veut donc dire qu'il n'y aura plus du tout de chambres à louer à l'INSPE. En tout cas, je sais que concernant la fermeture, il y avait un problème d'insalubrité, et ça avait commencé par une histoire de punaises de lit qui s'était répandue dans les chambres.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Oui, parce que ce sont des bâtiments qui ont plus de 40 ans. L'université a hérité de ce patrimoine en 2011, quand il y a eu l'intégration des UFR à l'université, et effectivement, ce sont des logements limite insalubres. Ça mérite effectivement réflexion. Si d'aventure on devait construire des logements ESPE, ce serait alors le CROUS, dans le cadre de ses missions régaliennes, c'est-à-dire bourses, hébergement, restauration. À ce moment-là, ce serait le CROUS qui construirait des bâtiments d'hébergement sur le site de l'INSPE, mais pas à l'université. Lorsqu'on va lancer l'étude de programmation, avec Monsieur TROADEC, on fera le schéma, et on pourra se projeter sur 10 ans. Si le schéma directeur dit qu'il ne faut pas installer de logements, parce qu'il sera peut-être difficile de faire d'autres logements, à ce moment-là, on pourra mettre des logements sur le site de l'ESPE.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. J'en profite pour aller dans le sens de Monsieur HARAL. J'ai vu Monsieur TROADEC récemment, et on a longuement discuté de ce bâtiment. Je pense qu'il faut vraiment reprendre les travaux et pouvoir avancer. Une étudiante a posé cette question, qui est une vraie question. Ce dossier est en stand-by depuis 2015, Monsieur SABIN, il faut donc voir comment le faire avancer le plus rapidement possible. Plus vite vous avancerez, plus vite nous prendrons la suite pour permettre à ce bâtiment de fonctionner normalement. Le site de l'INSPE est un très beau site, et je pense que ça vaut vraiment le coup de le reprendre en main pour voir ce que l'on peut y faire et le valoriser. Je pense qu'il y a des choses à faire, mais il faut avoir une vue d'ensemble. Pas n'avoir qu'un bâtiment, mais avoir l'ensemble des bâtiments, et voir les activités qu'on souhaite faire à l'INSPE. Monsieur HARAL, on ne dit plus ESPE, on dit INSPE.

Concernant le pôle université santé, le PUS en Martinique, il a bien commencé, et j'espère que dans les deux ans qui viennent, les étudiants pourront rentrer à nouveau dans ce pôle. Sur ce pôle, il y a effectivement les études médicales, les études paramédicales avec les études de kiné.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

Monsieur le Président, dans le pôle santé, il y aura effectivement des écoles paramédicales, sauf kiné, parce qu'ils ont gardé le bâtiment en face.

Monsieur le Président

C'est ce que j'allais dire. Il y a les études paramédicales, les infirmières, les kinés, les études médicales, les sages-femmes et la médecine proprement dite. Les sages-femmes, la médecine, les infirmières vont intégrer le pôle santé, et les kinés vont rester dans le bâtiment où ils sont. Ça nous permettra quand même de pouvoir mutualiser des coûts, et c'est ça l'objectif. Les coûts sont les mêmes. Quand on est face à des

étudiants qui font des études paramédicales ou face à des études qui font des études médicales, la médecine reste la médecine, et on peut mutualiser certains cours, certaines formations. Quand on fait un diplôme d'université, c'est plus facile, quand on est sur place, de faire le diplôme à l'ensemble des étudiants. Donc tout le monde pourra gagner, les étudiants dans un premier temps. Dans un deuxième temps, l'administration pourra mutualiser des postes. Par exemple, au lieu d'avoir deux bibliothèques, on en aura qu'une. Au lieu d'avoir deux secrétaires pour faire fonctionner, on pourra en avoir qu'une, et ça laissera peut-être plus de marge pour que les étudiants soient bien formés, plus de marge pour la partie pédagogique. J'espère que ça fonctionnera dans les deux ans, quand on aura ce bâtiment.

En Guadeloupe, vous avez le CUS, le Campus Universitaire Santé qu'on essaie de mettre en place pour que les étudiants soient pris en charge correctement sur le pôle Guadeloupe. La faculté de médecine est devenue un peu petite par rapport au nombre d'étudiants, et on est obligé de squatter d'autres locaux comme un amphithéâtre à la fac SJE, des locaux dans le bâtiment Merault. C'est donc devenu trop petit. Le pôle Guadeloupe profite de la constitution du CHU pour tenter de mettre un campus université santé. Là aussi, il y aura les formations paramédicales, les formations médicales, la bibliothèque, puis un restaurant si le CROUS arrive à venir avec nous. L'hébergement et le restaurant universitaire sur le CROUS. La faculté de médecine, la bibliothèque et bâtiment recherche peut-être pour l'université, puis le reste, c'est l'hôpital. Toutes les formations paramédicales, c'est le CHU ou la région via le CHU. C'est le même principe qu'en Martinique. En Guyane, pour l'instant, la faculté de médecine a un périmètre supérieur au périmètre de l'université. Nous sommes aussi en Guyane, nous avons un département de santé en Guyane, et là aussi, il y a des constructions pour accueillir nos étudiants de Guyane. Pour l'instant, ça se passe très bien. J'y étais la semaine dernière et j'ai justement fait évaluer le fonctionnement et les locaux. Les étudiants sont bien accueillis. Pour la médecine, ça va.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Concernant la mutualisation des bibliothèques, de quelles bibliothèques parlez-vous ? Pensez-vous faire une seule bibliothèque pour tout le pôle Martinique ou juste pour les infirmiers et les kinés ?

Monsieur le Président

Pour les infirmiers et les kinés.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Parce qu'il me semble qu'en ce moment, l'école de kiné n'a pas de bibliothèque. Elle a fermé, parce que le bâtiment est insalubre. Je ne sais pas si vous avez déjà visité.

Monsieur le Président

Je sais, mais en fait, ils ont sous-dimensionné le pôle universitaire santé, et on ne peut pas accueillir tout le monde.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

C'est ce que j'ai compris. J'ai d'ailleurs rencontré les responsables de l'école de kinés, sans la directrice qui n'était pas présente, et ils étaient assez mécontents de mon intervention auprès de leurs étudiants. Je n'ai pas trop compris. Il me semble que maintenant, l'école de kiné fait partie de l'université, mais ils n'ont pas compris.

Monsieur le Président

L'école de kiné ne fait pas partie de l'université. La première année, oui, parce que les étudiants sont recrutés à l'université, et il y a des conventions avec l'université pour valider un niveau, mais ce ne sont pas des étudiants de l'université, ce sont des études paramédicales. Contrairement au département de maïeutique qui relève entièrement de l'université.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

J'ai cru comprendre qu'ils n'avaient pas signé une convention, qu'ils traînaient à la signer.

Monsieur le Président

Tout ce qui est arrivé au niveau de l'université est signé.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Non, mais de leur côté.

Monsieur le Président

De leur côté, peut-être.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

J'ai visité, et j'ai vu que même la bibliothèque de l'IFSI était assez exiguë, et pas forcément dans un bon état.

Monsieur le Président

Je pense qu'il y a une réorganisation à faire, parce que l'université va libérer les locaux du département de maïeutique qui sont juste à côté. Je pense qu'on peut parfaitement les utiliser pour accueillir des étudiants de kiné. Ce bâtiment sera bien inapproprié pour les étudiants de kiné, mais comme ce sont des études paramédicales, je n'ai pas la même force que pour les études médicales. Je peux donner des avis, mais je ne peux pas leur dire ce qu'il faut faire.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante (972)

Je comprends.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Monsieur HARAL, on va voter sur votre document.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS (971)

On ne vote que sur la partie maîtrises d'ouvrage. Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président

Monsieur HARAL, je suis désolé, ce n'est pas personnel, c'est l'établissement. Si c'était pour vous donner une prime, ce serait autre chose, vous sortiriez, mais vous n'avez pas de raison de ne pas voter. On va donc voter sur la maîtrise d'ouvrage donnée à l'université.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. 1 ne prend pas part au vote et 1 abstention.

7.q : Délégations de maîtrise d'ouvrage	Nombre de votants	15
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Questions diverses

Monsieur le Président

Dernière question, demande d'information sur l'amélioration d'actions culturelles et sociales.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Monsieur le Président, on en a un peu parlé en parlant du CAS, c'est surtout afficher les procédures, les voies d'accès pour l'aide sociale, parce qu'on a eu que deux cas, mais il faut activer la chose. Les pôles font leur travail, mais ce serait bien qu'on ait les mêmes choses pour l'accès aux activités culturelles et sportives, qu'on ait quelque chose de visible, de manière à appeler les collègues et qu'ils puissent bénéficier des aides ou des services qui leur sont proposés.

Monsieur le Président

Je sais qu'il y a des aides, des services qui sont proposés par le directeur de SUAPS. Ce n'est peut-être pas assez visible. Comment rendre les efforts plus visibles envers le personnel ? J'avoue que je n'y ai pas réfléchi.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS (971)

Je pense qu'il y a aussi une politique de communication de l'établissement en renfort de ce que font déjà nos collègues.

Monsieur le Président

D'accord, on va y penser. Merci pour cette remarque. Je crois qu'on arrive au terme de notre conseil d'administration. On a eu un vrai débat, et je suis content, parce que les gens ont pu s'exprimer. Je vous remercie beaucoup. Je crois qu'un repas est prévu. Vous pouvez récupérer vos plateaux et manger ici ou ailleurs, comme vous voulez. Bon appétit. Merci pour ceux qui repartent, et merci aussi à tous ceux qui sont venus malgré les embouteillages, qui ont quand même réussi à venir.

La séance est levée à 12 heures et 18 minutes.

* * *